



CONFERENCE DES PARTIES

RAPPORT DE LA CONFERENCE DES PARTIES SUR LES TRAVAUX
DE SA TROISIEME SESSION, TENUE A KYOTO
DU 1er AU 11 DECEMBRE 1997

TABLE DES MATIERES

PREMIERE PARTIE : DELIBERATIONS

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. OUVERTURE DE LA SESSION (Point 1 de l'ordre du jour)	1 - 12	5
A. Déclaration du Président de la deuxième session de la Conférence des Parties	2 - 4	5
B. Election du Président de la troisième session de la Conférence des Parties	5	6
C. Déclaration du Président	6 - 7	6
D. Discours de bienvenue	8 - 10	7
E. Déclaration du Secrétaire exécutif	11	8
F. Autres déclarations	12	9

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
II. QUESTIONS D'ORGANISATION (Point 2 de l'ordre du jour)	13 - 45	9
A. Etat de la Convention : ratification	13 - 19	9
B. Adoption du règlement intérieur	20 - 22	11
C. Adoption de l'ordre du jour	23 - 24	11
D. Election des membres du Bureau autres que le Président	25 - 27	13
E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs	28	14
F. Organisation des travaux, notamment création d'un comité plénier de session	29 - 34	15
G. Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention au cours de la période 1998-1999	35	16
H. Date et lieu de la quatrième session de la Conférence des Parties	36 - 38	16
I. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs	39	17
J. Participation	40 - 44	17
K. Documentation	45	19
III. EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA CONVENTION (Point 3 de l'ordre du jour)	46 - 70	20
A. Rapports des organes subsidiaires et questions qui en découlent	46 - 57	20
1. Rapports de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique	46 - 48	20
2. Rapports de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre	49 - 52	21
3. Rapports du Groupe spécial du Mandat de Berlin	53 - 56	22
4. Rapports du Groupe spécial sur l'article 13	57	23

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
B. Mise au point et transfert de technologies .	58 - 60	23
C. Mécanisme financier : rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence . . .	61	23
D. Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats . . .	62 - 63	24
E. Examen des informations communiquées et des décisions qui pourraient être prises au titre de l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention	64 - 68	24
F. Autres questions relatives à l'application .	69 - 70	25
IV. AMENDEMENTS A LA CONVENTION ET A SES ANNEXES . . . (Point 4 de l'ordre du jour)	71 - 76	26
A. Proposition visant à modifier le paragraphe 3 de l'article 4	72 - 73	26
B. Proposition visant à modifier l'article 17 .	74 - 75	26
C. Proposition visant à modifier les annexes I et II	76	27
V. ADOPTION D'UN PROTOCOLE OU D'UN AUTRE INSTRUMENT JURIDIQUE : CONCLUSIONS DES TRAVAUX DECOULANT DU MANDAT DE BERLIN (Point 5 de l'ordre du jour)	77 - 83	27
VI. REUNION DE HAUT NIVEAU ORGANISEE A L'INTENTION DES MINISTRES ET AUTRES CHEFS DE DELEGATION (Point 6 de l'ordre du jour)	84 - 85	29
VII. CONCLUSION DE LA SESSION (Point 8 de l'ordre du jour)	86 - 89	29
A. Adoption du rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa troisième session	86	29
B. Clôture de la session	87 - 89	30

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Page</u>
<u>Annexes</u>	
Annexe I Déclarations faites par les ministres et d'autres représentants lors de la réunion de haut niveau tenue pendant la troisième session de la Conférence swa Parties : liste des orateurs	31
Annexe II Liste des organisations intergouvernementales et non gouvernementales ayant participé à la troisième session de la Conférence des Parties	43
Annexe III Liste des documents dont la Conférence des Parties était saisie à sa troisième session	49

DEUXIEME PARTIE : MESURES PRISES PAR LA CONFERENCE
DES PARTIES A SA TROISIEME SESSION */

I. DECISIONS ADOPTEES PAR LA CONFERENCE DES PARTIES

II. RESOLUTION ADOPTEE PAR LA CONFERENCE DES PARTIES

III. AUTRES MESURES PRISES PAR LA CONFERENCE DES PARTIES

Annexe : Tableau : Total des émissions de dioxyde de carbone des Parties visées à l'annexe I en 1990, aux fins de l'article 25 du Protocole de Kyoto

*/ La deuxième partie du présent rapport est publiée sous la cote FCCC/CP/1997/7/Add.1.

I. OUVERTURE DE LA SESSION
(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La troisième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, convoquée en application de l'article 7.4 de la Convention et de la décision 1/CP.2, a été ouverte le 1er décembre 1997 au Centre international de conférence de Kyoto (Japon) par le Président de la deuxième session de la Conférence, M. Chen Chimutengwende, Ministre de l'information, des postes et des télécommunications du Zimbabwe.

A. Déclaration du Président de la deuxième session
de la Conférence des Parties
(Point 1 a) de l'ordre du jour)

2. Le Président de la deuxième session de la Conférence a souhaité la bienvenue à tous les participants à la troisième session et a remercié le Gouvernement japonais pour la qualité des installations mises à la disposition de la Conférence. Il a dit que, depuis la deuxième session de la Conférence, la question des changements climatiques avait fait l'objet d'une attention grandissante à l'échelle mondiale et de multiples reportages lui avaient été consacrés dans les médias. Le processus d'application de la Convention avait en outre considérablement progressé, essentiellement par le biais des travaux des organes subsidiaires. Le Groupe spécial du Mandat de Berlin (AGBM), en particulier, était progressivement parvenu à un texte de négociation récapitulatif sur un protocole ou un autre instrument juridique, établi par le Président. L'adoption d'un protocole ou instrument de ce type, tenant compte des principes d'équité, de justice et d'impartialité, constituait le principal enjeu de la présente session.

3. Le réchauffement de la planète avait déjà commencé et le système climatique risquait de connaître une évolution irréversible si des mesures n'étaient pas prises immédiatement. Les changements climatiques constituaient une menace pour chacune des nations du monde, mais leur incidence serait vraisemblablement plus grave dans les pays en développement, les moins à même de faire face à leurs effets. C'était aux nations industrialisées qui avaient indirectement imposé des charges au reste du monde qu'il appartenait de montrer la voie en honorant les engagements déjà pris, en réduisant les émissions et en contribuant à atténuer les souffrances humaines causées par les changements climatiques. C'était une question de survie pour les petits Etats insulaires et les autres régions situées à basse altitude dans le monde, ainsi que pour les communautés vulnérables des pays pauvres. Avec des ressources limitées, les pays en développement déployaient déjà des efforts au niveau national en vue de parvenir à un développement économique durable et il ne leur était pas possible d'assumer de nouveaux engagements au titre de l'instrument proposé. Pour des raisons d'équité, des engagements contraignants ne pouvaient même pas être envisagés pour les Parties non visées à l'annexe I tant qu'on ne se serait pas mis d'accord de manière équitable sur un système objectif de répartition des limites d'émission, un calendrier de réduction convenu au niveau mondial et des projections concernant des niveaux d'émission écologiquement viables et tant qu'un mécanisme financier fiable et prévisible

n'aurait pas été mis en place pour l'acquisition et l'adaptation de technologies, d'un savoir-faire et de systèmes de production rationnels dans les pays en développement.

4. En conclusion, le Président de la deuxième session de la Conférence a informé la Conférence des Parties des résultats des consultations informelles qu'il avait menées durant l'intersession au sujet du projet de règlement intérieur et de la composition du Bureau. Après avoir remercié tous ceux qui avaient collaboré avec lui pendant son mandat et adressé ses meilleurs voeux au nouveau Président, il a exprimé l'espoir que la session s'avèrerait fructueuse et ferait date dans les annales de la coopération internationale.

**B. Election du Président de la troisième session
de la Conférence des Parties**

(Point 1 b) de l'ordre du jour)

5. A la 1ère séance plénière, le 1er décembre, sur proposition du Président sortant, la Conférence des Parties a élu président, par acclamation, M. Hiroshi Ohki, Ministre d'Etat, Directeur général de l'Agence pour l'environnement et Ministre chargé des problèmes mondiaux d'environnement du Japon.

C. Déclaration du Président

(Point 1 c) de l'ordre du jour)

6. En prenant ses fonctions, le Président a souhaité la bienvenue à tous les participants à la troisième session de la Conférence des Parties et a rendu hommage au Président sortant et au Président de l'AGBM pour la part importante qu'ils avaient prise au processus d'application de la Convention. Il a également remercié le Secrétaire exécutif et le secrétariat du travail qu'ils avaient accompli pour préparer la session en cours. La tâche la plus importante qui attendait la Conférence des Parties consistait à mettre en place un cadre international plus concret pour la protection du climat de la planète en adoptant un protocole à la Convention ou un autre type d'instrument juridique. Les changements climatiques constituaient un des problèmes écologiques les plus graves dans le monde d'aujourd'hui et seule une stratégie de portée véritablement mondiale permettrait de s'y attaquer efficacement. Une telle stratégie devrait reposer sur les trois principes suivants : les pays développés devraient dès à présent prendre les devants en s'engageant à ramener les émissions de gaz à effet de serre au-dessous du niveau de 1990; les pays en développement devraient également prendre des mesures pour s'attaquer au problème des changements climatiques en s'orientant vers un développement durable et en tenant compte à la fois des responsabilités communes mais différenciées qui leur incombent au titre de la Convention et de leurs capacités respectives; enfin, il faudrait que les pays développés renforcent leur partenariat avec les pays en développement en fournissant un appui financier et technologique visant à atténuer les émissions mondiales de gaz à effet de serre.

7. Vu les nombreuses questions en suspens, le Président a engagé toutes les Parties à conjuguer leurs efforts dans un esprit de coopération et de compromis, exhortant en particulier les pays développés qui possédaient le plus grand potentiel économique à manifester cet état d'esprit et à être les

premiers à agir. Il a souligné qu'il fallait examiner les dispositions à prendre après la Conférence pour donner effet au protocole ainsi que les autres mesures nécessaires pour atteindre l'objectif de la Convention. Les problèmes posés par les changements climatiques ne pourraient pas tous être résolus à Kyoto : le chemin à parcourir était encore long et beaucoup d'autres négociations seraient encore nécessaires. Cependant, en parvenant à un accord à Kyoto, la communauté internationale pouvait poser un premier jalon appréciable en vue de promouvoir des politiques de protection du climat pour le XXI^e siècle. Il fallait espérer qu'à Kyoto, où certains des événements les plus importants de l'histoire du Japon s'étaient déroulés, il s'avérerait possible de prendre une nouvelle décision historique en vue de protéger l'environnement mondial et d'établir une base durable pour la prospérité future de l'humanité tout entière.

D. Discours de bienvenue
(Point 1 d) de l'ordre du jour)

8. M. Keizo Obuchi, Ministre des affaires étrangères du Japon, parlant au nom du Gouvernement japonais, a souhaité à tous les participants la bienvenue à Kyoto, ancienne capitale du Japon, à l'occasion de la troisième session de la Conférence des Parties. Il a dit que le problème du réchauffement du climat mondial allait en s'aggravant, ce qui aurait de lourdes conséquences tant pour les générations futures que pour tous les écosystèmes. C'était à la génération actuelle qu'incombait la responsabilité historique de déterminer la configuration de la planète qu'elle laisserait aux générations futures. La Conférence de Kyoto était une occasion cruciale de décider au niveau mondial dans quelle mesure les émissions de gaz à effet de serre pouvaient être limitées afin de lutter contre le réchauffement de la planète après l'an 2000. Il fallait aboutir à un accord sur des objectifs juridiquement contraignants de réduction des émissions pour les pays développés Parties à la Convention. En même temps, les pays en développement devraient être invités à tout mettre en oeuvre, dans leurs activités futures de développement, pour prendre en considération l'avenir du monde entier. A cet effet, une aide adéquate des pays développés était indispensable. M. Obuchi espérait sincèrement que la Conférence pourrait adopter l'accord final que le monde attendait.

9. M. Teiichi Aramaki, Gouverneur de la préfecture de Kyoto, a salué tous les participants à la troisième session de la Conférence des Parties au nom de tous les habitants de sa circonscription. Il a dit que le réchauffement de la planète était un des problèmes écologiques les plus graves qui se posaient à l'heure actuelle et que la troisième session de la Conférence des Parties pouvait constituer une étape importante pour y faire face au XXI^e siècle grâce aux efforts conjugués de tous les peuples de la Terre. La préfecture de Kyoto avait pour sa part mis au point divers programmes d'action tendant à protéger l'environnement en faisant appel à la participation active de la population locale, des milieux d'affaires, des organes administratifs et des touristes : la présente Conférence offrait l'occasion de sensibiliser davantage la population aux questions touchant à l'environnement mondial et d'encourager ainsi de telles activités. En conclusion, M. Aramaki a formé des vœux pour que la Conférence parvienne à adopter un protocole de Kyoto qui constituerait une étape historique dans la coopération internationale visant à préserver l'environnement de la planète.

10. M. Morikane Masumoto, maire de Kyoto, parlant au nom de tous les habitants de sa ville, a souhaité la bienvenue aux participants à la Conférence en rappelant que Kyoto, dont l'histoire et la tradition remontaient à plus de 1 200 ans, était un lieu cher au coeur de tous les Japonais. Il s'est félicité de l'occasion offerte à tous les participants d'apprécier les attraits naturels et culturels de cette ville historique, célèbre dans le monde entier. Constatant que la planète subissait à présent des dommages dont les êtres humains étaient seuls responsables, le maire a souligné qu'il incombait à l'humanité de la sauver et de restaurer l'environnement mondial pour pouvoir le léguer aux générations futures. Depuis juillet 1996, date à laquelle il avait été décidé de tenir la Conférence à Kyoto, la municipalité avait organisé plus de 120 manifestations et projets afin de sensibiliser les habitants à l'urgence de la lutte contre le réchauffement climatique et à l'importance de la présente Conférence. Un plan régional de promotion avait également été élaboré pour contribuer à enrayer le réchauffement du climat en réduisant les émissions de CO₂. A cet effet, un programme d'action, Miyako Action 21, avait été mis au point. Le maire a exprimé l'espoir que la Conférence parviendrait à un accord constructif en adoptant à Kyoto un protocole efficace.

E. Déclaration du Secrétaire exécutif

(Point 1 e) de l'ordre du jour)

11. A la 1ère séance plénière, le 1er décembre, le Secrétaire exécutif, après avoir souhaité la bienvenue aux participants à la troisième session de la Conférence des Parties et remercié le Gouvernement japonais et les autorités de Kyoto pour tout ce qu'ils avaient fait afin d'aider le secrétariat à mettre sur pied la Conférence, a souligné à quel point il importait que les travaux de la Conférence débouchent sur un produit final bien conçu, que l'on puisse faire accepter non seulement aux parlementaires et aux contribuables, mais aussi aux investisseurs, aux producteurs et aux consommateurs. C'était avant tout aux acteurs non gouvernementaux, en particulier aux milieux économiques, qu'il appartenait de réaliser les investissements et de prendre les autres mesures nécessaires pour limiter et réduire les émissions de gaz à effet de serre. Si l'on voulait que les milieux économiques soient à même de faire face à cette responsabilité et d'agir de façon responsable, il était essentiel que les objectifs et les règles du jeu à appliquer pour les atteindre soient clairement définis par les gouvernements. La Conférence devait également lancer un appel aux citoyens du monde entier afin qu'ils se mobilisent pour appuyer des actions concrètes entreprises par les communautés et les autorités locales afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Enfin, et ce devait être là le message de Kyoto, il s'agissait de faire clairement savoir que c'était seulement grâce à l'exemple que les pays industrialisés et les sociétés transnationales, qui façonnaient l'économie mondiale, donneraient en prenant l'initiative d'une action éclairée, qu'il serait possible de former une véritable coalition mondiale, à laquelle chacun participerait selon ses capacités, pour lutter contre les changements climatiques. Le Secrétaire exécutif a dit qu'il espérait que les pays industrialisés s'engageraient expressément à ramener leurs émissions en deçà du niveau de 1990 au début du XXI^e siècle. Cet engagement, qui devait être contraignant et vérifiable, entraînerait la mise au point et la diffusion de nouvelles pratiques, de nouvelles normes,

de nouvelles technologies et de nouveaux modes de consommation. Ce serait là l'amorce d'une réorientation de l'économie mondiale vers un avenir fondé sur un développement durable.

F. Autres déclarations

12. A la 1ère séance plénière, le 1er décembre, des déclarations générales ont été faites par les représentants de la République-Unie de Tanzanie (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Luxembourg (au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres), de la Fédération de Russie et des Etats-Unis d'Amérique. A la 2ème séance plénière, le 1er décembre, des déclarations générales ont été faites par les représentants de l'Egypte (au nom du Groupe des Etats africains) et du Samoa (au nom de l'Alliance des petits Etats insulaires). A la 3ème séance plénière, le 3 décembre, une déclaration générale a été faite par le représentant de la Slovénie (au nom du Groupe des Etats d'Europe centrale et orientale).

II. QUESTIONS D'ORGANISATION (Point 2 de l'ordre du jour)

A. Etat de la Convention : ratification (Point 2 a) de l'ordre du jour)

13. Pour l'examen de cette question à sa 1ère séance plénière, le 1er décembre, la Conférence des Parties était saisie d'un document d'information intitulé "Etat de la Convention : ratification" (FCCC/CP/1997/INF.2). A l'invitation du Président, la Conférence des Parties a noté avec satisfaction qu'au 1er décembre 1997, 167 Etats et une organisation régionale d'intégration économique étaient Parties à la Convention, et elle a pris note des informations sur la ratification de la Convention fournies dans le document FCCC/CP/1997/INF.2.

14. A la 4ème séance plénière, le 3 décembre, le représentant de la Croatie s'est expressément élevé contre la participation du représentant de la République fédérative de Yougoslavie à la troisième session de la Conférence des Parties et contre l'inclusion du nom de la Yougoslavie dans la liste des Parties publiée dans le document FCCC/CP/1997/INF.2. Il a déclaré que la République fédérative de Yougoslavie n'était pas membre de l'Organisation des Nations Unies et qu'en conséquence, conformément à l'article 20 de la Convention, elle n'était pas habilitée à devenir Partie à la Convention. Il a donc prié le Président de prendre des dispositions pour que le représentant de la République fédérative de Yougoslavie ne participe pas aux séances de la Conférence des Parties.

15. Le Secrétaire exécutif a expliqué que la liste des Parties publiée dans le document FCCC/CP/1997/INF.2 avait été établie à partir des informations que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies avait communiquées en tant que Dépositaire de la Convention. Le 10 septembre 1997, le secrétariat avait reçu une communication du Chef de la Section des traités l'informant du dépôt par la Yougoslavie d'un instrument de ratification le 3 septembre 1997. Le 24 novembre 1997, le secrétariat avait reçu copie d'une notification dépositaire que le Bureau des affaires juridiques de l'Organisation des Nations Unies avait adressée au Ministère des affaires étrangères de chacune

des Parties pour lui faire part de cette information et dans laquelle il était dit que, conformément au paragraphe 2 de l'article 23 de la Convention, la Yougoslavie deviendrait Partie à cet instrument le 2 décembre 1997. Le Secrétaire exécutif a informé la Conférence des Parties qu'il solliciterait l'avis du Dépositaire de la Convention sur la question qui avait été soulevée.

16. Les représentants de la Mauritanie, du Maroc (parlant en tant que Président de la Conférence islamique), du Luxembourg (parlant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres), du Pakistan et des Etats-Unis d'Amérique ont tous appuyé la demande faite par le représentant de la Croatie. Les représentants de la Géorgie et de la Fédération de Russie, en revanche, se sont dits favorables à la participation de la République fédérative de Yougoslavie.

17. A la même séance, le Vice-Président qui assurait la présidence a demandé au représentant de la République fédérative de Yougoslavie de s'abstenir de participer aux délibérations de la Conférence en attendant l'avis juridique du Dépositaire.

18. A la 5ème séance plénière, le 5 décembre, le Secrétaire exécutif a fait savoir à la Conférence des Parties qu'un avis juridique du Conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies avait été reçu. Dans cet avis, le Conseiller juridique expliquait qu'à la date de la signature de la Convention par la République fédérative de Yougoslavie, le 8 juin 1992, l'Assemblée générale n'ayant pris aucune décision quant au statut de ce pays, le Secrétariat ne s'était pas interrogé sur sa qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies, ni sur sa participation aux instruments internationaux négociés sous les auspices de l'ONU, et avait donc accepté sa signature. Le Conseiller juridique avait également fait valoir en 1992 que la résolution 47/1 de l'Assemblée générale n'avait pas privé définitivement ou provisoirement la Yougoslavie de sa qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies. Quant à l'acceptation, le 3 septembre 1997, du dépôt par la République fédérative de Yougoslavie d'un instrument de ratification de la Convention, elle ne faisait pas suite à une démarche de l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie mais à la signature de cet instrument par un représentant de la République fédérative de Yougoslavie. Etant donné que, selon l'interprétation qui avait toujours été celle du Secrétariat, la résolution 47/1 de l'Assemblée générale n'avait pas privé définitivement ou provisoirement la Yougoslavie de sa qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies, le Dépositaire n'avait pas été en mesure de ne pas accepter le dépôt d'un instrument de ratification conformément à l'article 22 de la Convention. La question de savoir si la République fédérative de Yougoslavie était habilitée à participer aux réunions des organes créés en application d'instruments internationaux devait être tranchée par ces organes. C'était donc à la Conférence des Parties qu'il appartenait de se prononcer, si elle le souhaitait, sur la participation de la République fédérative de Yougoslavie aux réunions organisées au titre de la Convention-cadre. Quelques organes créés en application d'autres instruments internationaux avaient bien décidé de ne pas autoriser les représentants de la République fédérative de Yougoslavie à participer à telle ou telle réunion ou session, mais ils s'étaient gardés d'aborder la question juridique plus générale de son statut vis-à-vis de l'instrument international en question.

19. Le Président, faisant observer qu'il y avait concordance entre l'avis du Conseiller juridique et la demande formulée, à la 4ème séance plénière, par le Vice-Président qui assurait la présidence, a décidé de confirmer la demande qui avait été faite à la délégation de la République fédérative de Yougoslavie de ne pas participer aux délibérations de la Conférence.

B. Adoption du règlement intérieur
(Point 2 b) de l'ordre du jour)

20. Pour l'examen de cette question à sa 1ère séance plénière, le 1er décembre, la Conférence des Parties était saisie du projet de règlement intérieur, tel qu'il était appliqué (FCCC/CP/1996/2) et d'un rapport du Président de la deuxième session de la Conférence sur les consultations informelles qu'il avait tenues au sujet du projet de règlement intérieur (FCCC/CP/1997/5). A l'annexe I de ce rapport était reproduit le texte d'un projet de décision relatif à l'adoption du règlement intérieur, qui était proposé par le Président de la deuxième session de la Conférence et prévoyait que la Conférence adopterait le règlement intérieur joint en annexe à cette décision, à l'exception du paragraphe 1 du projet d'article 22 et du paragraphe 1 du projet d'article 42, étant entendu que le paragraphe 1 du projet d'article 22 continuerait à s'appliquer.

21. Des déclarations ont été faites par les représentants de sept Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un autre au nom de l'Alliance des petits Etats insulaires et un troisième au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres. Faute d'un consensus sur ce projet de décision, le Président a proposé de différer l'examen de cette question afin de permettre la tenue de nouvelles consultations, ce que la Conférence des Parties a accepté. Le Président a décidé que le projet de règlement intérieur publié sous la cote FCCC/CP/1996/2 continuerait à s'appliquer à l'exception du projet d'article 42.

22. A la 12ème séance plénière, le 11 décembre, la Conférence des Parties a décidé, sur proposition du Président, d'inscrire l'adoption du règlement intérieur à l'ordre du jour de sa quatrième session. Le Président a indiqué que, s'il avait le sentiment qu'on s'orientait vers un compromis sur cette question, il entreprendrait de nouvelles consultations et rendrait compte à la Conférence des Parties à sa quatrième session.

C. Adoption de l'ordre du jour
(Point 2 c) de l'ordre du jour)

23. Pour l'examen de cette question à sa 1ère séance plénière, le 1er décembre, la Conférence des Parties était saisie d'une note du Secrétaire exécutif dans laquelle figurait l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/CP/1997/1 et Add.1 et 2) ainsi que d'une proposition du Groupe des 77 et de la Chine relative au point 6 de l'ordre du jour provisoire (FCCC/CP/1997/L.1), contenant la liste des questions qui devraient être au centre des débats de la réunion de haut niveau organisée à l'intention des ministres et des autres chefs de délégation.

24. A la même séance, le 1er décembre, la Conférence des Parties a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session :
 - a) Déclaration du Président de la deuxième session de la Conférence des Parties;
 - b) Election du Président de la troisième session de la Conférence des Parties;
 - c) Déclaration du Président;
 - d) Discours de bienvenue;
 - e) Déclaration du Secrétaire exécutif.
2. Questions d'organisation :
 - a) Etat de la Convention : ratification;
 - b) Adoption du règlement intérieur;
 - c) Adoption de l'ordre du jour;
 - d) Election des membres du Bureau autres que le Président;
 - e) Admission d'organisations en qualité d'observateurs;
 - f) Organisation des travaux, notamment création d'un comité plénier de session;
 - g) Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention au cours de la période 1998-1999;
 - h) Date et lieu de la quatrième session de la Conférence des Parties;
 - i) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
3. Examen de l'application de la Convention :
 - a) Rapports des organes subsidiaires et questions qui en découlent :
 - i) Rapports de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique;
 - ii) Rapports de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre;
 - iii) Rapports du Groupe spécial du Mandat de Berlin;
 - iv) Rapports du Groupe spécial sur l'article 13;

- b) Mise au point et transfert de technologies;
 - c) Mécanisme financier : rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence;
 - d) Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats;
 - e) Examen des informations communiquées et des décisions qui pourraient être prises au titre de l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention;
 - f) Autres questions relatives à l'application.
4. Amendements à la Convention et à ses annexes :
- a) Proposition visant à modifier le paragraphe 3 de l'article 4;
 - b) Proposition visant à modifier l'article 17;
 - c) Propositions visant à modifier les annexes I et II.
5. Adoption d'un protocole ou d'un autre instrument juridique : conclusion des travaux découlant du Mandat de Berlin.
6. Réunion de haut niveau organisée à l'intention des ministres et autres chefs de délégation.
7. Questions diverses.
8. Conclusion de la session :
- a) Adoption du rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa troisième session;
 - b) Clôture de la session.

D. Election des membres du Bureau autres que le Président
(Point 2 d) de l'ordre du jour)

25. A sa 1ère séance plénière, le 1er décembre, la Conférence des Parties, sur la proposition du Président, a élu par acclamation ses sept vice-présidents et son rapporteur, le président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et celui de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre. Le Bureau de la Conférence à sa troisième session a donc été constitué comme suit :

Président

M. Hiroshi Ohki (Japon)

Vice-Présidents

M. Anthony Clarke (Canada)
M. Tengiz Gzirishvili (Géorgie)
Mme Cornelia Quennet-Thielen (Allemagne)
M. George Manful (Ghana)
M. Sergio Zelaya Bonilla (Honduras)
M. Espen Rønneberg (Iles Marshall)
M. Luis Herrera Marcano (Venezuela)

Rapporteur

M. Maciej Sadowski (Pologne)

Président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

M. Kok Kee Chow (Malaisie)

Président de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre

M. Bakary Kante (Sénégal).

26. Sur la proposition du Président, la Conférence des Parties a décidé que les consultations se poursuivraient au sujet de l'élection des vice-présidents et des rapporteurs des organes subsidiaires, qui devrait avoir lieu à leur prochaine session.

27. A sa 2ème séance, le 1er décembre, la Conférence des Parties a élu M. Raúl Estrada-Oyuela (Argentine) président du Comité plénier de session et l'a invité à participer aux réunions du Bureau de la Conférence.

E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs
(Point 2 e) de l'ordre du jour)

28. Pour l'examen de cette question à sa 1ère séance plénière, le 1er décembre, la Conférence des Parties était saisie d'une note du secrétariat (FCCC/CP/1997/4), à laquelle était annexée une liste d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales ayant fait savoir qu'elles souhaitaient être admises à la troisième session en qualité d'observateurs. Sur la recommandation de son Bureau, qui avait examiné la liste des organisations candidates durant les sessions d'octobre 1997 des organes subsidiaires, la Conférence a décidé d'admettre en qualité d'observateurs à sa troisième session les organisations non gouvernementales dont le nom était suivi d'un astérisque, et d'accorder le statut d'observateur aux organisations intergouvernementales et aux autres organisations non gouvernementales figurant sur cette liste (voir l'annexe II du présent document).

**F. Organisation des travaux, notamment création
d'un comité plénier de session**
(Point 2 f) de l'ordre du jour)

29. A la 2ème séance plénière, le 1er décembre, le Président a rappelé que selon le paragraphe 2 de l'article 7 de la Convention, la Conférence des Parties, en tant qu'organe suprême de la Convention, devait faire régulièrement le point de l'application de cet instrument et prendre, dans les limites de son mandat, les décisions nécessaires pour en favoriser l'application effective. L'alinéa a) de ce paragraphe stipulait en outre que la Conférence des Parties devait examiner périodiquement "les obligations des Parties et les arrangements institutionnels découlant de la Convention, en fonction de l'objectif de la Convention, de l'expérience acquise au cours de son application et de l'évolution des connaissances scientifiques et techniques". A sa troisième session, la Conférence des Parties avait pour objectif premier de mener à bien la tâche découlant du Mandat de Berlin, énoncé dans sa décision 1/CP.1, en se fondant sur les travaux de l'AGBM. Elle était aussi appelée à examiner pour la première fois des amendements à la Convention proposés par des Parties.

30. A la même séance, la Conférence des Parties, conformément à une recommandation formulée par le SBI à sa cinquième session (FCCC/SBI/1997/6, par. 44 c) ii)), a constitué un Comité plénier de session, ouvert à la participation de toutes les délégations, pour étudier le point 5 de l'ordre du jour relatif à la conclusion des travaux découlant du Mandat de Berlin. Elle a prié le Président du Comité plénier de lui rendre compte, le vendredi 5 décembre, des résultats des travaux de celui-ci. La Conférence a décidé d'examiner tous les autres points de l'ordre du jour en séances plénières. Sur la proposition du Président, elle a également décidé que, parmi les questions en suspens signalées par le Président de l'AGBM (voir le paragraphe 54 ci-après), celle des méthodes à prévoir dans le nouvel instrument pour estimer les quantités émises par les sources et absorbées par les puits, ainsi que celle des préparatifs de la première réunion des Parties au Protocole, seraient examinées par le Comité plénier au titre du point 5 de l'ordre du jour; quant aux éléments de la proposition faite par le Brésil (FCCC/AGBM/1997/MISC.1/Add.3), ils seraient étudiés par la Conférence elle-même en séance plénière, au titre du point 3 f). Après un débat approfondi, le Président a indiqué qu'il engagerait des consultations sur la façon d'aborder la question de l'évolution future des engagements de toutes les Parties.

31. A propos du point 6 de l'ordre du jour, le Président a rappelé que l'objet de la réunion de haut niveau, défini par le SBI à sa sixième session, était de "faciliter la prise de décisions" (FCCC/SBI/1997/16, par. 34 g)). Cette réunion marquerait la fin des travaux du Comité plénier de session et le transfert du processus de négociation aux ministres et autres chefs de délégation ainsi qu'à leurs conseillers, pour les derniers jours de travail avant l'adoption d'un nouvel instrument. La réunion de haut niveau donnerait lieu à des consultations informelles intensives, ainsi qu'à un débat général en séances plénières.

32. Sur la proposition du Président, la Conférence des Parties a décidé de limiter à cinq minutes la durée des interventions des représentants des Parties pendant le débat général, et à quatre minutes celle de toutes les autres déclarations. Elle a également décidé que la liste des orateurs serait close officiellement le mercredi 3 décembre à 18 heures.

33. A la même séance, le Secrétaire exécutif, évoquant le rapport sur l'état des contributions au budget de base pour l'exercice biennal 1996-1997 (FCCC/CP/1997/INF.4), a demandé instamment aux Parties qui n'avaient pas encore versé leurs contributions pour 1996 ou 1997 de le faire dès que possible, et a remercié celles qui avaient acquitté les leurs dans les délais requis, en particulier les Parties qui avaient annoncé des versements supplémentaires au Fonds d'affectation spéciale aux fins de la participation. Le Président a déclaré qu'il souscrivait aux propos tenus par le Secrétaire exécutif et s'associait pleinement à l'appel lancé aux Parties redevables d'arriérés de contributions. Aux 4ème et 5ème séances plénières, les 3 et 5 décembre, le Secrétaire exécutif a donné des renseignements complémentaires sur les contributions versées au budget de base.

34. A la 5ème séance plénière, le 5 décembre, la Conférence des Parties, ayant entendu un rapport intérimaire du Président du Comité plénier (voir le paragraphe 77 ci-après), a prié celui-ci d'achever ses travaux le lundi 8 décembre. A la même séance, elle a considéré qu'il ne serait pas nécessaire d'examiner le point 7 de l'ordre du jour, "Questions diverses".

**G. Calendrier des réunions des organes créés en application
de la Convention au cours de la période 1998-1999**
(Point 2 g) de l'ordre du jour)

35. A sa 5ème séance plénière, le 5 décembre, la Conférence des Parties, sur la proposition du Président, a adopté le calendrier ci-après pour les réunions des organes de la Convention en 1998 et 1999 :

- a) Première série de sessions en 1998 : du 2 au 12 juin;
- b) Deuxième série de sessions en 1998 : du 2 au 13 novembre;
- c) Première série de sessions en 1999 : du 31 mai au 11 juin;
- d) Deuxième série de sessions en 1999 : du 25 octobre au 5 novembre.

H. Date et lieu de la quatrième session de la Conférence des Parties
(Point 2 h) de l'ordre du jour)

36. A la 5ème séance plénière, le 5 décembre, le Président a rappelé qu'aucune Partie n'ayant offert d'accueillir la quatrième session de la Conférence, le SBI, à sa septième session, avait recommandé à la Conférence des Parties d'adopter, à sa troisième session, un projet de décision prévoyant que la quatrième session se tiendrait à Bonn en novembre 1998 (voir FCCC/SBI/1997/21, annexe I, 7). Le représentant de l'Argentine a annoncé que son gouvernement invitait la Conférence des Parties à tenir sa quatrième session à Buenos Aires.

37. A la même séance, la Conférence, après avoir examiné une proposition du Président (FCCC/CP/1997/L.2), a adopté par acclamation la décision 5/CP.3 sur la date et le lieu de sa quatrième session. On trouvera le texte de cette décision à la section I de la deuxième partie du présent rapport.

38. Au nom de la Conférence des Parties, le Président a vivement remercié le Gouvernement argentin de son offre généreuse d'accueillir la quatrième session, qui témoignait de l'importance que ce pays attachait à la Convention et à son processus d'application. Le Secrétaire exécutif a lui aussi exprimé sa gratitude au Gouvernement argentin et déclaré qu'avec ses collègues du secrétariat il était prêt à collaborer étroitement avec les autorités argentines à la préparation de la quatrième session.

I. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 2 i) de l'ordre du jour)

39. A sa 12ème séance plénière, le 11 décembre, la Conférence des Parties a pris note du rapport du Bureau sur les pouvoirs des représentants des Parties à sa troisième session (FCCC/CP/1997/6), tel qu'il avait été modifié oralement par le Secrétaire exécutif.

J. Participation

40. La troisième session de la Conférence des Parties a réuni les représentants des 158 Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques dont les noms suivent :

Afrique du Sud	Cameroun	Fidji
Albanie	Canada	Finlande
Algérie	Cap-Vert	France
Allemagne	Chili	Gambie
Antigua-et-Barbuda	Chine	Géorgie
Arabie saoudite	Colombie	Ghana
Argentine	Comores	Grèce
Arménie	Communauté européenne	Grenade
Australie	Congo	Guatemala
Autriche	Costa Rica	Guinée
Azerbaïdjan	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau
Bahamas	Croatie	Honduras
Bahreïn	Cuba	Hongrie
Bangladesh	Danemark	Iles Cook
Barbade	Djibouti	Iles Marshall
Belgique	Dominique	Iles Salomon
Belize	Egypte	Inde
Bénin	El Salvador	Indonésie
Bolivie	Emirats arabes unis	Iran (République islamique d')
Bhoutan	Erythrée	Irlande
Botswana	Equateur	Islande
Brésil	Espagne	Israël
Bulgarie	Estonie	Italie
Burkina Faso	Etats-Unis d'Amérique	Jamaïque
Burundi	Ethiopie	Japon
Cambodge	Fédération de Russie	

Jordanie	République-Unie
Kazakhstan	de Tanzanie
Kenya	Roumanie
Kiribati	Royaume-Uni de
Koweït	Grande-Bretagne et
Lesotho	d'Irlande du Nord
Lettonie	Sainte-Lucie
Liban	Saint-Kitts-et-Nevis
Liechtenstein	Samoa
Lituanie	Sénégal
Luxembourg	Seychelles
Malaisie	Singapour
Malawi	Slovaquie
Maldives	Slovénie
Mali	Soudan
Malte	Sri Lanka
Maroc	Suède
Maurice	Suisse
Mauritanie	Swaziland
Mexique	Thaïlande
Micronésie (Etats fédérés de)	Togo
Monaco	Trinité-et-Tobago
Mongolie	Turkménistan
Mozambique	Tunisie
Myanmar	Tuvalu
Nauru	Ukraine
Népal	Uruguay
Nicaragua	Vanuatu
Niger	Venezuela
Nioué	Viet Nam
Norvège	Yémen
Nouvelle-Zélande	Yougoslavie
Ouganda	Zambie
Ouzbékistan	Zimbabwe
Pakistan	
Panama	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	
Paraguay	
Pays-Bas	
Pérou	
Philippines	
Pologne	
Portugal	
Qatar	
République arabe syrienne	
République centrafricaine	
République de Corée	
République démocratique du Congo	
République démocratique populaire lao	
République tchèque	

41. Ont également assisté à la session en qualité d'observateurs les représentants des Etats non parties à la Convention ci-après : Bélarus, Brunéi Darussalam, Jamahiriya arabe libyenne, Palaos, Saint-Siège et Turquie.

42. Les bureaux de l'ONU et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés :

Organisation des Nations Unies
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
Programme alimentaire mondial (PAM)
Université des Nations Unies, Institut des hautes études
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)
Service de liaison non gouvernemental des Nations Unies
Convention sur la lutte contre la désertification.

43. Les institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés :

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
Commission océanographique intergouvernementale (UNESCO/COI)
Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)
Organisation mondiale de la santé (OMS)
Banque mondiale
Banque mondiale/Société financière internationale (SFI)
Fonds pour l'environnement mondial de la Banque mondiale/PNUD/PNUE (FEM)
Organisation météorologique mondiale (OMM)
Groupe d'experts intergouvernemental OMM/PNUE sur l'évolution du climat (GIEC)
Organisation maritime internationale (OMI)
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)
Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)
Organisation mondiale du commerce (OMC).

44. Pour la liste des organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui ont pris part à la Conférence des Parties, voir l'annexe II.

K. Documentation

45. On trouvera à l'annexe III la liste des documents dont la Conférence des Parties était saisie à sa troisième session.

III. EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA CONVENTION
(Point 3 de l'ordre du jour)

A. Rapports des organes subsidiaires et questions qui en découlent
(Point 3 a) de l'ordre du jour)

1. Rapports de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
(Point 3 a) i) de l'ordre du jour)

46. A la 2ème séance plénière, le 1er décembre, le Président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a présenté les rapports du SBSTA sur les travaux de ses quatrième, cinquième, sixième et septième sessions, publiés sous les cotes FCCC/SBSTA/1996/20 et FCCC/SBSTA/1997/4, 6 et 14, respectivement, et il a passé en revue les questions examinées par le SBSTA au cours de ces sessions. Il a appelé l'attention sur plusieurs projets de décision dont le SBSTA, à sa septième session, avait recommandé l'adoption par la Conférence des Parties à sa présente session, et dont le texte figurait à l'annexe I du document FCCC/SBSTA/1997/14. A leur septième session, le SBSTA et le SBI avaient tous deux recommandé l'adoption de ces projets de décision, qui concernaient la mise au point et le transfert de technologies et les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote.

47. A la même séance, la Conférence des Parties a pris note des rapports susmentionnés du SBSTA, ainsi que du rapport oral du Président de la Conférence, et rendu hommage au Président sortant du SBSTA, M. Tibor Faragó (Hongrie), pour le dévouement et le talent dont il avait fait preuve dans la conduite des travaux du SBSTA. A la même séance, la Conférence des Parties a adopté les projets de décision suivants dont le SBSTA avait recommandé l'adoption :

- Coopération avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (décision 7/CP.3)
- Développement des réseaux d'observation du système climatique (décision 8/CP.3)
- Mise au point et transfert de technologies (décision 9/CP.3)
- Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote (décision 10/CP.3).

On trouvera le texte de ces décisions à la section I de la deuxième partie du présent rapport.

48. En ce qui concerne l'adoption de la décision 7/CP.3 relative à la coopération avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, des déclarations ont été faites par le Président d'honneur du GIEC, le professeur Bert Bolin, et le Secrétaire exécutif, qui a fait part à M. Bolin de la gratitude du secrétariat. Le Président de la Conférence a adressé ses sincères remerciements à M. Bolin, au nom de la Conférence des Parties, pour la remarquable contribution qu'il avait apportée au processus engagé au titre

de la Convention et le rôle qu'il avait joué, en tant que Président du GIEC pendant près d'une décennie, pour faire mieux comprendre, au niveau mondial, le problème des changements climatiques.

2. Rapports de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre
(Point 3 a) ii) de l'ordre du jour)

49. A la 2ème séance plénière, le 1er décembre, le Président de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre (SBI) a présenté les rapports du SBI sur les travaux de ses quatrième, cinquième, sixième et septième sessions, publiés sous les cotes FCCC/SBI/1996/14 et FCCC/SBI/1997/6, 16 et 21, respectivement, et il a passé en revue les questions examinées par le SBI au cours de ces sessions. Il a appelé l'attention de la Conférence sur un certain nombre de projets de décision dont le SBI, à ses sixième et septième sessions, avait recommandé l'adoption par la Conférence des Parties à sa présente session, et dont le texte figurait à l'annexe I du document FCCC/SBI/1997/21. L'un de ces projets de décision, qui avait trait à la répartition des tâches entre l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre et l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, avait été recommandé conjointement par ces deux organes. Un autre projet de décision, qui concernait les communications des Parties visées à l'annexe I de la Convention, avait été recommandé par le SBI, mais le SBSTA avait contribué à son élaboration.

50. A la même séance, la Conférence des Parties a pris note des rapports susmentionnés du SBI, ainsi que du rapport oral du Président, et remercié le Président sortant du SBI, M. Mohamed M. Ould El Ghaouth (Mauritanie), de sa direction éclairée et de sa précieuse contribution aux travaux du SBI. A la même séance, la Conférence des Parties a adopté les décisions suivantes dont le SBI avait recommandé l'adoption :

- Répartition des tâches entre l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre et l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (décision 13/CP.3)
- Communications des Parties visées à l'annexe I de la Convention (décision 6/CP.3)
- Volume de la documentation (décision 18/CP.3)
- Examen du mécanisme financier (décision 11/CP.3)
- Annexe du Mémoire d'accord relative à la détermination des moyens financiers nécessaires et disponibles pour appliquer la Convention (décision 12/CP.3)
- Résultats financiers de la Convention au cours de l'exercice biennal 1996-1997 (décision 16/CP.3)
- Dispositions concernant l'appui administratif au secrétariat de la Convention (décision 17/CP.3).

On trouvera le texte de ces décisions à la section I de la deuxième partie du présent rapport.

51. A la 5ème séance plénière, le 5 décembre, la Conférence des Parties a pris note du document FCCC/CP/1997/INF.3 sur les activités du secrétariat concernant l'appui technologique et financier à fournir aux Parties et du document FCCC/CP/1997/INF.1, intitulé "Programme budget of the Convention for the biennium 1998-1999: detailed subprogramme activities and resource requirements".

52. A sa 12ème séance plénière, le 11 décembre, la Conférence des Parties a examiné un projet de décision sur le budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999, soumis par le Président du SBI compte tenu des consultations informelles auxquelles il avait procédé (FCCC/CP/1997/L.8). Notant avec satisfaction que des ressources supplémentaires étaient prévues pour les activités liées au Protocole de Kyoto, le Secrétaire exécutif a déclaré que le secrétariat devrait examiner la question de savoir comment intégrer ces activités dans son programme de travail, en particulier les tâches énumérées à la décision 1/CP.3 relative à l'adoption du Protocole de Kyoto, pour lesquelles il était nécessaire d'entreprendre des travaux préparatoires qui seraient soumis à l'examen de la Conférence des Parties à sa quatrième session. La Conférence des Parties a pris note de la déclaration du Secrétaire exécutif et a adopté la décision 15/CP.3 sur le budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999. On trouvera le texte de cette décision à la section I de la deuxième partie du présent rapport.

3. Rapports du Groupe spécial du Mandat de Berlin (Point 3 a) iii) de l'ordre du jour)

53. A la 2ème séance plénière, le 1er décembre, le Président du Groupe spécial du Mandat de Berlin a présenté les rapports de l'AGBM sur les travaux de ses quatrième, cinquième, sixième et septième sessions, et de la première partie de sa huitième session, publiés sous les cotes FCCC/AGBM/1996/8 et 11, FCCC/AGBM/1997/3 et Add.1 et Add.1/Corr.1, et FCCC/AGBM/1997/5 et 8, respectivement. Les résultats finals des travaux de l'AGBM concernant un protocole ou autre instrument juridique, tels qu'ils avaient été approuvés par l'AGBM à la première partie de sa huitième session, étaient présentés dans le texte de négociation révisé (FCCC/CP/1997/2).

54. Le Président de l'AGBM a ensuite donné une liste de questions que l'AGBM n'avait pu examiner à fond, et qu'il s'était engagé à porter à l'attention de la Conférence des Parties. Ces questions avaient trait notamment aux méthodes à prévoir dans le nouvel instrument pour estimer les quantités émises par les sources et absorbées par les puits, aux préparatifs de la première Réunion des Parties au Protocole, aux éléments d'une proposition présentée par le Brésil dans le document FCCC/AGBM/1997/MISC.1/Add.3 et suggérant une méthode pour mesurer l'impact des émissions sur l'accroissement de la température au cours d'une période donnée, et à l'évolution future des engagements de toutes les Parties.

55. A la même séance, la Conférence des Parties a pris note des rapports susmentionnés de l'AGBM, ainsi que du rapport oral du Président du Groupe spécial du Mandat de Berlin, et adressé ses remerciements à M. Raúl Estrada-Oyuela (Argentine), Président de l'AGBM, pour ses efforts et son dévouement et pour sa remarquable contribution au processus découlant du Mandat de Berlin.

56. A la 5ème séance plénière, le 5 décembre, la Conférence des Parties a pris note du rapport de l'AGBM sur les travaux de la deuxième partie de sa huitième session (FCCC/AGBM/1997/8/Add.1).

4. Rapports du Groupe spécial sur l'article 13
(Point 3 a) iv) de l'ordre du jour)

57. A sa 2ème séance plénière, le 1er décembre, la Conférence des Parties, après avoir entendu un rapport sur les travaux du Groupe spécial sur l'article 13, présenté par le Président de ce groupe, a pris note avec satisfaction des rapports du Groupe spécial sur ses troisième, quatrième et cinquième sessions (FCCC/AG13/1996/4 et FCCC/AG13/1997/2 et 4) et, conformément à la recommandation formulée par le Groupe spécial à sa cinquième session, adopté la décision 14/CP.3 relative aux travaux futurs du Groupe spécial sur l'article 13. On trouvera le texte de cette décision à la section I de la deuxième partie du présent rapport.

B. Mise au point et transfert de technologies
(Point 3 b) de l'ordre du jour)

58. En présentant cette question à la 3ème séance plénière, le 3 décembre, le Président a rappelé que la Conférence des Parties avait déjà adopté au titre du point 3 a) i) la décision 11/CP.3 concernant la mise au point et le transfert de technologies (voir plus haut les paragraphes 46 et 47). Il a noté que, comme la Conférence des Parties l'avait demandé à sa deuxième session, le secrétariat avait organisé une table ronde sur le transfert de technologies et de savoir-faire, qui se tiendrait dans la matinée du mardi 9 décembre. Un rapport succinct sur cette table ronde serait distribué sous forme de document de séance.

59. Les représentants de huit Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, ont fait des déclarations sur le point 3 b) de l'ordre du jour. Le Président a indiqué que la question de la mise au point et du transfert de technologies continuerait d'être examinée par le SBSTA et le SBI et serait reprise par la Conférence des Parties à sa quatrième session.

60. A la 12ème séance plénière, le 11 décembre, un représentant du secrétariat a présenté le rapport sur la table ronde, qui avait été distribué sous la cote FCCC/CP/1997/CRP.5.

C. Mécanisme financier : rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence
(Point 3 c) de l'ordre du jour)

61. A la 3ème séance plénière, le 3 décembre, le Directeur général et Président du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a fait une déclaration dans laquelle il a présenté le rapport du Fonds à la Conférence des Parties à sa troisième session (FCCC/CP/1997/3). Des déclarations ont été faites par les représentants de 14 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un autre au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres. Le Directeur général et Président du FEM a répondu à un certain nombre de questions soulevées dans ces déclarations. A la même séance, la Conférence des Parties a remercié le Conseil du FEM et pris note du rapport susmentionné.

D. Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats
(Point 3 d) de l'ordre du jour)

62. En présentant cette question à la 3ème séance plénière, le 3 décembre, le Président a rappelé que la Conférence des Parties avait examiné les alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 à sa première session et que, ayant estimé qu'ils n'étaient pas adéquats, elle était convenue, dans sa décision 1/CP.1 relative au Mandat de Berlin, d'engager un processus qui lui permettrait de prendre des mesures appropriées pour la période située au-delà de l'an 2000, afin notamment de renforcer les engagements pris à ces alinéas par les Parties visées à l'annexe I grâce à l'adoption d'un protocole ou d'un autre instrument juridique à sa troisième session. L'alinéa d) du paragraphe 2 de l'article 4 prévoyait qu'un deuxième examen des alinéas a) et b) devrait avoir lieu au plus tard le 31 décembre 1998, puis à des intervalles réguliers à déterminer par la Conférence des Parties, jusqu'à ce que l'objectif de la Convention ait été atteint. A sa sixième session, le SBI avait demandé au secrétariat d'entreprendre tous les préparatifs nécessaires pour permettre à la Conférence des Parties de procéder à sa troisième session au deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 afin de déterminer s'ils étaient adéquats et il avait invité la Conférence des Parties à inscrire le deuxième examen à l'ordre du jour de sa quatrième session.

63. Des déclarations ont été faites au titre du point 3 d) de l'ordre du jour par les représentants de six Parties, dont un a parlé au nom de l'Alliance des petits Etats insulaires et un autre au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres. A la même séance, la Conférence des Parties a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa quatrième session la question de l'examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 visant à déterminer s'ils sont adéquats, et de prier les organes subsidiaires et le secrétariat de faire tous les préparatifs appropriés pour faciliter l'examen futur de ce point de l'ordre du jour.

E. Examen des informations communiquées et des décisions qui pourraient être prises au titre de l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention
(Point 3 e) de l'ordre du jour)

64. En présentant cette question à la 3ème séance plénière, le 3 décembre, le Président a rappelé que l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention stipulait que la Conférence des Parties passerait en revue, le 31 décembre 1998 au plus tard, les informations disponibles afin de statuer sur les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter aux listes figurant aux annexes I et II, avec l'accord de la Partie intéressée. Le Secrétaire exécutif a fait savoir à la Conférence des Parties que trois Parties avaient indiqué qu'elles souhaitaient être inscrites à l'annexe I de la Convention : la Croatie, la République tchèque et la Slovaquie. Ces deux dernières Parties avaient demandé que le nom de la Tchécoslovaquie soit supprimé à l'annexe I de la Convention et remplacé par leurs noms. La Turquie, qui n'était pas encore Partie à la Convention, avait demandé que son nom soit supprimé à l'annexe I et à l'annexe II de la Convention. La Conférence des Parties était saisie d'une demande de la Turquie à cet effet dans le document FCCC/CP/1997/MISC.3.

65. A la même séance, le représentant de la Slovénie a fait savoir à la Conférence des Parties que son pays avait notifié au Dépositaire, conformément à l'alinéa g) du paragraphe 2 de l'article 4, son intention d'être lié par les dispositions des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention.

66. Après un échange de vues au cours duquel les représentants de 11 Parties ont fait des déclarations, dont un au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, et un autre au nom d'un Etat observateur, il a été décidé que M. Luis Herrera Marcano, Vice-Président de la Conférence, procéderait à des consultations informelles sur le point 3 e) de l'ordre du jour et ferait ensuite rapport à la Conférence en séance plénière.

67. A la 5ème séance plénière, le 5 décembre, M. Luis Herrera Marcano, Vice-Président de la Conférence, a rendu compte du résultat de ses consultations et présenté un projet de décision tendant à supprimer la Tchécoslovaquie dans la liste des Parties visées à l'annexe I de la Convention et à inclure dans cette liste la Croatie, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie (FCCC/CP/1997/L.3). Il a précisé que les noms de ces pays devraient être suivis de la note de bas de page a/, qui renverrait à la note de bas de page de l'annexe I ainsi libellée : "Pays en transition vers une économie de marché". Il n'avait pas encore été possible de parvenir à un consensus quant à la suppression du nom de la Turquie dans les listes des annexes I et II de la Convention, et le Président a demandé l'autorisation de poursuivre ses consultations à ce sujet.

68. A sa 12ème séance plénière, le 11 décembre, la Conférence des Parties a examiné un amendement à cette décision soumis par le Vice-Président (FCCC/CP/1997/L.3/Add.1) et visant à ajouter les noms de Monaco et du Liechtenstein à la liste des Parties visées à l'annexe I de la Convention, ainsi qu'un certain nombre d'amendements présentés oralement. Elle a ensuite adopté la décision 4/CP.3 concernant les modifications à apporter à la liste figurant à l'annexe I de la Convention, conformément à l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4. On trouvera le texte de cette décision à la section I de la deuxième partie du présent rapport. A la même séance, le SBI a par ailleurs été prié d'examiner, à sa huitième session, la demande visant à supprimer le nom de la Turquie dans les listes figurant aux annexes I et II de la Convention et de présenter un rapport à la Conférence des Parties à sa quatrième session, pour qu'elle l'examine et prenne une décision définitive.

F. Autres questions relatives à l'application
(Point 3 f) de l'ordre du jour)

69. A sa 5ème séance plénière, le 5 décembre, la Conférence des Parties, sur la proposition du Président, a décidé que la proposition présentée par le Brésil dans le document FCCC/AGBM/1997/MISC.1/Add.3 devrait être renvoyée au SBSTA pour qu'il donne son avis sur les aspects méthodologiques et scientifiques. La Conférence a autorisé le SBSTA à demander, selon que de besoin, le concours d'experts inscrits sur son fichier, ainsi que du GIEC, et elle l'a prié de lui faire connaître son opinion à sa quatrième session. Le représentant du Brésil a fait une déclaration au sujet de cette décision.

70. A la même séance, le représentant de la Nouvelle-Zélande a présenté une proposition concernant les engagements futurs de toutes les Parties. Des déclarations ont été faites à ce sujet par 46 Parties, dont une a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, une au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, une au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe et une au nom des Etats arabes. Le Président a ensuite indiqué à la Conférence des Parties que, compte tenu des divergences de vues considérables qui s'étaient manifestées, il procéderait à de nouvelles consultations avec les membres du Bureau sur la conduite à suivre à ce sujet.

IV. AMENDEMENTS A LA CONVENTION ET A SES ANNEXES (Point 4 de l'ordre du jour)

71. Pour l'examen de cette question, la Conférence était saisie d'une note du secrétariat intitulée "Amendements à la Convention ou à ses annexes" (FCCC/SBI/1997/15), dans laquelle figuraient une proposition du Pakistan et de l'Azerbaïdjan tendant à ce que le nom de la Turquie soit supprimé aux annexes I et II de la Convention, une proposition d'amendement de l'article 17 présentée par les Pays-Bas au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres et une proposition du Koweït visant à modifier le paragraphe 3 de l'article 4. A la 4ème séance plénière, le 3 décembre, les représentants de 11 Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, ont pris la parole sur ce point.

A. Proposition visant à modifier le paragraphe 3 de l'article 4 (Point 4 a) de l'ordre du jour)

72. A la 4ème séance plénière, le 3 décembre, il a été convenu que M. Bakary Kante, Président du SBI, devrait tenir des consultations informelles sur la proposition visant à modifier le paragraphe 3 de l'article 4 et rendre compte à la Conférence du résultat de ces consultations.

73. A la 5ème séance plénière, le 5 décembre, le Président du SBI a indiqué que, comme il n'avait pas été possible de parvenir à un consensus sur l'amendement proposé, le Koweït avait accepté de ne pas maintenir sa proposition. Le représentant du Koweït a fait une déclaration confirmant que sa délégation était prête à retirer l'amendement proposé. La Conférence des Parties a pris acte de ce retrait.

B. Proposition visant à modifier l'article 17 (Point 4 b) de l'ordre du jour)

74. A la 4ème séance plénière, le 3 décembre, il a été convenu que M. Sergio Zelaya Bonilla, Vice-Président de la Conférence, devrait organiser des consultations informelles sur la proposition d'amendement de l'article 17 et rendre compte à la Conférence du résultat de ces consultations.

75. A la 5ème séance plénière, le 5 décembre, le Vice-Président a déclaré qu'il n'avait pas été possible de parvenir à un consensus sur l'amendement proposé. Le représentant des Pays-Bas, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, a déclaré que, compte tenu des résultats des consultations informelles, la Communauté européenne et ses Etats membres ne maintiendraient pas leur proposition. La Conférence des Parties a pris acte du retrait de la proposition visant à modifier l'article 17.

C. Proposition visant à modifier les annexes I et II
(Point 4 c) de l'ordre du jour)

76. A la 4ème séance plénière, le 3 décembre, le Président a déclaré que cette proposition était examinée au titre du point 3 e) de l'ordre du jour. Pour les décisions prises concernant ce point, voir les paragraphes 67 et 68 ci-dessus.

**V. ADOPTION D'UN PROTOCOLE OU D'UN AUTRE INSTRUMENT JURIDIQUE :
CONCLUSIONS DES TRAVAUX DECOULANT DU MANDAT DE BERLIN**
(Point 5 de l'ordre du jour)

77. A sa 2ème séance plénière, le 1er décembre, la Conférence des Parties a renvoyé l'examen de cette question au Comité plénier (voir le paragraphe 30 ci-dessus). A la 5ème séance plénière, le 5 décembre, le Président du Comité plénier a présenté un rapport intérimaire sur l'état d'avancement des négociations relatives au projet de protocole. Trois groupes de négociation avaient été créés en vue d'examiner des points précis du texte. Le premier groupe, présidé par M. Takao Shibata (Japon), avait été chargé des articles concernant les institutions et les mécanismes; le deuxième, coprésidé par M. John Ashe (Antigua-et-Barbuda) et M. Bo Kjellén (Suède), s'occupait des articles 12 et 13 relatifs à la promotion soutenue de la mise en oeuvre des engagements prévus au paragraphe 1 de l'article 4 de la Convention et du mécanisme financier; quant au troisième, présidé par M. Mohamed M. Ould El Ghaouth (Mauritanie), il était chargé des politiques et des mesures. Le Président du Comité plénier lui-même dirigeait les négociations sur les questions relatives aux objectifs chiffrés de limitation et de réduction des émissions (QELRO). Par ailleurs, il avait demandé, de même que les présidents de certains groupes de négociation, à plusieurs représentants d'engager des consultations informelles sur des questions précises. Les négociations intensives en cours progressaient et commençaient à donner des résultats, mais le Comité plénier avait besoin d'un délai supplémentaire pour pouvoir résoudre une grande partie des questions encore en suspens afin que les ministres n'aient plus à examiner qu'un petit nombre de questions essentielles lors de la réunion de haut niveau.

78. A la 12ème séance plénière, le 11 décembre, le Président du Comité plénier a rendu compte des résultats des travaux du Comité. Celui-ci avait recommandé à l'unanimité que la Conférence des Parties adopte un projet de décision sur l'adoption du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (FCCC/CP/1997/L.7), projet auquel était annexé le texte du Protocole (FCCC/CP/1997/L.7/Add.1). Il avait aussi recommandé deux autres projets de décision, l'un sur les questions méthodologiques liées au Protocole de Kyoto (FCCC/CP/1997/L.5) et l'autre sur l'application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (FCCC/CP/1997/L.9). Le Comité avait par ailleurs recommandé qu'aux fins de l'article 25 du Protocole relatif à l'entrée en vigueur, un tableau indiquant le total des émissions de dioxyde de carbone des Parties visées à l'annexe I en 1990, qui serait établi à partir des documents du secrétariat concernant les premières communications nationales, soit annexé au rapport de la Conférence.

79. Le Président de la Conférence a déclaré, au nom de celle-ci, qu'il était très satisfait du travail effectué par le Comité plénier, et il a rendu hommage au Président de cet organe pour ses efforts inlassables et pour les qualités d'animateur dont il avait fait preuve tout au long du processus de négociation. Il a en outre remercié les présidents des groupes de négociation et tous ceux qui avaient apporté leur concours au Président du Comité plénier lors des consultations officielles et officieuses.

80. Suivant l'avis du Président du Comité plénier, le Président de la Conférence a proposé oralement un amendement au projet de décision relatif à l'adoption du Protocole de Kyoto publié sous la cote FCCC/CP/1997/L.7; il s'agissait d'ajouter un nouvel alinéa au paragraphe 5 du dispositif de ce projet. Au cours du débat qui a suivi, le représentant d'une Partie a suggéré une variante pour le texte de l'alinéa supplémentaire; après consultation du Président du Comité plénier, le Président n'a pas proposé ce texte pour adoption. Quelques rectifications techniques au texte du Protocole de Kyoto ont été proposées oralement et acceptées par le Président; elles avaient pour objet de supprimer le paragraphe 11 de l'article 12 et la note 1 à l'annexe B et de modifier le titre d'une colonne dans cette annexe. Le Secrétaire exécutif a demandé aux Parties qui souhaiteraient soumettre d'autres rectifications techniques de les adresser par écrit au secrétariat de façon que le texte définitif authentique du Protocole puisse être arrêté dans les délais voulus pour être ouvert à la signature le 16 mars 1998.

81. La Conférence des Parties a ensuite entrepris d'adopter la décision 1/CP.3 intitulée "Adoption du Protocole de Kyoto à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques", y compris l'amendement proposé oralement par le Président et, ce faisant, elle a adopté ledit Protocole qui était joint à cette décision. A la même séance, la Conférence a en outre adopté la décision 2/CP.3 sur les questions méthodologiques liées au Protocole de Kyoto et la décision 3/CP.3 concernant l'application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention. On trouvera le texte de ces décisions à la section I de la deuxième partie du présent rapport. La Conférence des Parties a en outre décidé qu'aux fins de l'article 25 du Protocole relatif à l'entrée en vigueur, un tableau indiquant le total des émissions de dioxyde de carbone des Parties visées à l'annexe I en 1990, qui serait établi sur la base des documents du secrétariat concernant les premières communications nationales, devrait être joint en annexe au rapport de la Conférence (voir l'annexe de la deuxième partie du présent rapport).

82. Le représentant du Luxembourg, parlant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, a déclaré que la Communauté européenne et ses Etats membres rempliraient leurs engagements respectifs au titre du paragraphe 1 de l'article 3 du Protocole conformément aux dispositions de l'article 4 de cet instrument.

83. Le représentant de Trinité-et-Tobago, parlant au nom de l'Alliance des petits Etats insulaires (AOSIS), a rappelé que trois années s'étaient écoulées depuis que l'AOSIS avait proposé pour la première fois d'adopter un Protocole à la Convention qui renforcerait les engagements des Parties visées à l'annexe I et permettrait d'adresser des signaux forts et clairs au marché. Les réductions approuvées comme suite aux compromis auxquels on était parvenu

dans le Protocole de Kyoto étaient insuffisantes pour répondre au message des scientifiques, et les émissions autorisées pour certains pays étaient, à son avis, moralement contestables. Aucun pays ne devrait être autorisé à "acheter" ses réductions, et les Parties qui, en venant à Kyoto, étaient prêtes à accepter des réductions supérieures à celles qui avaient été finalement approuvées devraient poursuivre leurs efforts pour parvenir à des réductions maximales. Nombre d'incertitudes méthodologiques et scientifiques subsistaient et des ressources seraient nécessaires pour s'attaquer à ce problème. Les attentes de l'AOSIS avaient été en grande partie déçues et les Parties devraient être prêtes à revenir dans un an avec un objectif plus clair, sachant que les générations futures devraient payer le prix des compromis auxquels on était parvenu aujourd'hui.

**VI. REUNION DE HAUT NIVEAU ORGANISEE A L'INTENTION DES MINISTRES
ET AUTRES CHEFS DE DELEGATION**
(Point 6 de l'ordre du jour)

84. A l'ouverture de la réunion de haut niveau lors de la 6ème séance plénière, le 8 décembre, les personnalités ci-après ont pris la parole devant la Conférence des Parties : M. Ryutaro Hashimoto, Premier Ministre du Japon; M. José María Figueres Olsen, Président du Costa Rica; M. Kinza Clodumar, Président de Nauru; M. Albert Gore Jr., Vice-Président des Etats-Unis d'Amérique et Président du Sénat; et M. Maurice F. Strong, représentant du Secrétaire général de l'ONU, qui a donné lecture d'un message de celui-ci à la Conférence des Parties.

85. Le Président de la Conférence et le Secrétaire exécutif ont fait des déclarations à l'ouverture du débat général. Celui-ci s'est déroulé au cours des 6ème, 7ème, 8ème, 9ème, 10ème et 11ème séances plénières, les 8 et 9 décembre. Au cours de ce débat, des déclarations ont été faites par 124 ministres et autres chefs de délégations de Parties, par un ministre d'un Etat ayant le statut d'observateur, et par les représentants de cinq bureaux et programmes des Nations Unies, de 10 institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies, de six organisations intergouvernementales et de 12 organisations non gouvernementales. La liste des orateurs qui sont intervenus pendant le débat général figure à l'annexe I ci-après.

VII. CONCLUSION DE LA SESSION
(Point 8 de l'ordre du jour)

**A. Adoption du rapport de la Conférence des Parties
sur les travaux de sa troisième session**
(Point 8 a) de l'ordre du jour)

86. A sa 12ème séance plénière, le 11 décembre, la Conférence des Parties a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa troisième session (FCCC/CP/1997/L.4) et autorisé le Rapporteur à compléter le rapport selon qu'il convenait avec le concours du secrétariat.

B. Clôture de la session
(Point 8 b) de l'ordre du jour)

87. A sa 12ème séance plénière, le 11 décembre, la Conférence des Parties, après avoir examiné un projet de résolution présenté par le Bhoutan (FCCC/CP/1997/L.6), a adopté la résolution 1/CP.3 intitulée "Remerciements au Gouvernement et au peuple japonais". Le texte de cette résolution figure à la section II de la deuxième partie du présent rapport.

88. Des déclarations de clôture ont été prononcées par les représentants des Etats-Unis d'Amérique, du Luxembourg (au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres), de la République-Unie de Tanzanie (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), et du Japon. Le Secrétaire exécutif a fait une déclaration.

89. Le Président, après avoir remercié tous les participants d'avoir collaboré de manière constructive aux négociations, a prononcé la clôture de la troisième session de la Conférence des Parties.

Annexe I

Déclarations faites par les ministres et d'autres représentants lors de la réunion
 de haut niveau tenue pendant la troisième session de la Conférence des Parties :
 liste des orateurs

I. Parties à la Convention

		<u>Séance plénière</u>
Afrique du Sud	M. Peter Mokaba Vice-Ministre des questions d'environnement et du tourisme	8
Albanie	M. Maksim Deliana Président du Comité de protection de l'environnement	8
Algérie	M. Bachir Amrat Ministre de l'environnement	10
Allemagne	Mme Angela Merkel Ministre fédéral de l'environnement, de la conservation de la nature et de la sûreté nucléaire	7
Arabie saoudite	le Prince Fahad Bin Abdallah Al-Saud Assistant du Ministre de la défense et de l'aviation et Inspecteur général de l'aviation civile	7
Argentine	Mme Maria Julia Alsogaray Secrétaire chargée des ressources naturelles et de l'environnement humain	6
Arménie	M. Sarkis Shahazizyan Ministre de la protection de la nature	10
Australie	M. Robert Hill Ministre de l'environnement	6
Autriche	M. Martin Bartenstein Ministre fédéral de l'environnement, de la jeunesse et des affaires familiales	9
Azerbaïdjan	M. Zulfugar Musayev Ministre d'Etat chargé de l'hydrométéorologie et de l'environnement	10
Bahreïn	M. Khalid M. Fakhro Directeur général, Affaires environnementales	11
Bangladesh	la Bégum Syeda Sajeda Chowdury Ministre de l'environnement et des forêts	7

		<u>Séance plénière</u>
Barbade <u>a/</u>	Mme Elizabeth Thompson Ministre de l'environnement et de la santé	7
Belgique	M. Jan Peeters Ministre fédéral de l'environnement	9
Bhoutan	M. Dasho Paljor J. Dorji Vice-Ministre de l'environnement	11
Bolivie	Mme Neisa Roca Hurtado Vice-Ministre du développement durable et de l'environnement	8
Botswana	M. Daniel K. Kwelagobe Ministre des travaux publics, des transports et des communications	8
Brésil	M. José Israel Vargas Ministre des sciences et de la technologie	7
Bulgarie	Mme Evdokia Maneva Ministre de l'environnement et de l'eau	10
Cambodge	M. Mok Mareth Ministre, Ministère de l'environnement	10
Canada	Mme Christine Stewart Ministre de l'environnement	7
Chili	M. Rolando Stein Ambassadeur, Directeur de l'environnement, Ministère des affaires étrangères	11
Chine	M. Yaobang Chen Ministre des forêts et Vice-Président de la Commission d'Etat du plan	7
Colombie	M. Eduardo Verano de la Rosa Ministre de l'environnement	9
Communauté européenne	Mme Ritt Bjerregaard Commissaire à l'environnement	7
Costa Rica	M. José María Figueres Olsen Président	6
Côte d'Ivoire	M. Albert K. Tiapani Ministre du logement, de la qualité de la vie et de l'environnement	10

a/ Parlant aussi au nom de la Communauté des Caraïbes.

Séance plénière

Croatie	M. Ljerka Mintas Hodak Vice-Premier Ministre	9
Cuba	Mme Rosa Elena Simeón Negrín Ministre de la science, de la technologie et de l'environnement	9
Danemark	M. Svend Auken Ministre de l'environnement et de l'énergie	7
Egypte	Mme Nadia Riad Mekram Ebeid Ministre d'Etat à l'environnement	9
Emirats arabes unis	M. Hamad Abdul Rahman Al Madfa Ministre de la santé et Président de l'Agence fédérale pour l'environnement	9
Equateur	M. Juan Salazar Sancisi Ambassadeur d'Equateur au Japon	11
Erythrée	M. Tekleab Mesghina Directeur général, Département de l'environnement, Ministère des ressources foncières, de l'eau et de l'environnement	11
Espagne	Mme Isabel Tocino Ministre de l'environnement	7
Estonie	M. Villu Reiljan Ministre de l'environnement	10
Etats-Unis d'Amérique	M. Albert Gore, Jr Vice-Président	6
Ethiopie	M. Shiferaw Jarso Ministre des ressources en eau	10
Fédération de Russie	M. Alexander J. Bedritsky Chef du Service fédéral d'hydrométéorologie et de surveillance de l'environnement	6
Fidji	M. Seremaia Cavuilati Ambassadeur de Fidji au Japon Développement, logement et environnement	11
Finlande	M. Pekka Haavisto Ministre de l'environnement	9
France	Mme Dominique Voynet Ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement	6

		<u>Séance plénière</u>
Gambie	Capitaine Edward Singhatey Secrétaire d'Etat aux affaires présidentielles, à la pêche et aux ressources naturelles	10
Géorgie	Mme Nino Chkhobadze Ministre de la protection de l'environnement	8
Ghana	M. J. E. Afful Ministre de l'environnement, des sciences et de la technologie	9
Grèce	M. Theodoros Koliopanos Vice-Ministre de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des travaux publics	8
Honduras <u>b/</u>	M. Sergio Alejandro Zelaya Bonilla Vice-Ministre de l'environnement Ministère des ressources naturelles et de l'environnement	8
Hongrie	Mme Katalin Szili Secrétaire d'Etat à l'environnement	7
Iles Salomon	M. Patteson Oti Ministre des affaires étrangères et des relations commerciales	10
Inde	M. Saifuddin Soz Ministre de l'environnement et des forêts	6
Indonésie	M. Sarwono Kusumaatmadja Ministre d'Etat à l'environnement	7
Iran (République islamique d')	M. Masoumeh Ebtekar Vice-Président et Directeur du Département de l'environnement	6
Irlande	M. Noel Dempsey Ministre de l'environnement et des collectivités locales	9
Islande	M. Gudmundur Bjarnason Ministre de l'environnement	7
Italie	M. Edo Ronchi Ministre de l'environnement	9
Japon	M. Ryutaro Hashimoto Premier Ministre	6
	M. Keizo Obuchi Ministre des affaires étrangères	6

b/ Parlant également au nom des pays d'Amérique centrale ci-après :
Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Nicaragua et Panama.

Séance plénière

	M. Mitsuo Horiuchi Ministre du commerce international et de l'industrie	6
Jordanie	M. Farouk Kasrawi Ambassadeur de Jordanie au Japon	11
Kazakhstan	M. Serikbek Daukeev Ministre de l'écologie et des ressources naturelles	9
Kenya	M. William P. Mayaka Secrétaire permanent Ministère de l'environnement des ressources naturelles	11
Kiribati	M. Tewareka Borau Ministre de l'environnement et du développement social	10
Koweït	M. Mohammad Abderrahman Al-Saraawi Président du Conseil d'administration et Directeur général de l'Office public de l'environnement	8
Lesotho	Mme H. M. Mhlanga Secrétaire principale, Ministère des ressources naturelles	11
Lettonie	M. Indulis Emsis Ministre d'Etat à l'environnement, Ministère de la protection de l'environnement et du développement régional	9
Liban	M. Samir Chamma Ambassadeur du Liban au Japon	11
Lituanie	M. Imantas Lazdinis Ministre de la protection de l'environnement	8
Luxembourg c/	M. Johny Lahure Ministre de l'environnement	6
Malaisie	Datuk Law Hieng Ding Ministre de la science, de la technologie et de l'environnement	7
Malawi	M. Mayinga Mkandawire Ministre des forêts, de la pêche et des questions d'environnement	10
Maldives	M. Abdul Rasheed Hussain Ministre de la planification, des ressources humaines et de l'environnement	7

c/ Parlant aussi au nom de la Communauté européenne et de ses Etats
membres.

<u>Séance plénière</u>		
Malte	M. Saviour F. Borg Représentant permanent de Malte auprès du Programme des Nations Unies pour l'environnement, Ministère des affaires étrangères et de l'environnement	11
Maroc	M. Lahoucine Tijani Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'agriculture, des travaux publics et de l'environnement	10
Maurice	M. James Burty David Ministre des collectivités locales et de l'environnement	10
Mexique	Mme Julia Carabias Lillo Secrétaire à l'environnement, aux ressources naturelles et à la pêche	7
Micronésie (Etats fédérés de)	M. Leo A. Falcam Vice-Président	9
Monaco	M. Bernard Fautrier Ministre plénipotentiaire	10
Mongolie	M. Tsokhio Adyasuren Ministre de la nature et de l'environnement	8
Mozambique	M. Bernardo Ferraz Ministre de la coordination des questions d'environnement	8
Myanmar	M. U Soe Win Ambassadeur du Myanmar au Japon	11
Nauru	M. Kinza Clodumar Président	6
Niger	M. Kimba Hassane Conseiller, Secrétariat exécutif, Conseil national de l'environnement pour le développement durable	11
Nigéria	M. Adegoke Adegoroye Directeur général, Administrateur en chef, Agence fédérale de protection de l'environnement	8
Nioué	M. Terry Donald Coe Ministre des postes et télécommunications, des services météorologiques et des changements climatiques, de l'agriculture, de la pêche et des forêts	8
Norvège	Mme Guro Fjellanger Ministre de l'environnement	7
Nouvelle-Zélande	M. Simon Upton Ministre de l'environnement	7

Séance plénière

Ouganda	M. Bwango Apuuli Département de la météorologie, Ministère des ressources naturelles	11
Ouzbékistan	M. Victor E. Chub Ministre, Chef de Glavgidromet	7
Pakistan	M. Mujahid Husain Ambassadeur du Pakistan au Japon	8
Papouasie-Nouvelle-Guinée	M. Aiwa Olmi Ambassadeur de Papouasie-Nouvelle-Guinée au Japon	8
Paraguay	M. Miguel Angel Solano López Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Paraguay au Japon	8
Pays-Bas	Mme Margaretha de Boer Ministre du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement	7
Pérou	Mme Agnes Franco Vice-Ministre de l'industrie	11
Philippines	M. Victor O. Ramos Secrétaire, Département de l'environnement et des ressources naturelles	9
Pologne	M. Radoslaw Gawlik Secrétaire d'Etat, Ministère de la protection de l'environnement, des ressources naturelles et de la forêt	11
Portugal	Mme Elisa Ferreira Ministre de l'environnement	8
Qatar	M. Ali Ben Saeed Al Khayaren Ministre des affaires municipales et de l'agriculture	8
République arabe syrienne	M. Abdul Hamid El-Munajed Ministre de l'environnement	8
République de Corée	M. Yeo-Joon Yoon Ministre de l'environnement	7
République démocratique populaire lao	M. Souli Nanthavong Ministre, Président de l'Organisation des sciences et de la technologie et de l'environnement	10
République de Moldova	M. Sergiu Fandofan Ministre de la protection de l'environnement	8
République tchèque	M. Vadislav Bizek Vice-Ministre de l'environnement	10

		<u>Séance plénière</u>
République-Unie de Tanzanie <u>d/</u>	M. Bakari Mbonde Ministre d'Etat, Cabinet du Vice-Président de la République-Unie de Tanzanie	6
Roumanie	M. Eugen Dijmarescu Ambassadeur de Roumanie au Japon	11
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. John Prescott, MP Vice-Premier Ministre et Secrétaire d'Etat à l'environnement, au commerce et aux régions	6
Samoa <u>e/</u>	M. Tuala Sale Tagaloa Ministre des ressources financières, du cadastre et de l'environnement	6
Sénégal	M. P. Abdoulaye Bathily Ministre de l'environnement	9
Seychelles	M. Dolor Ernesta Ministre du développement communautaire	8
Singapour	M. Yeo Cheow Tong Ministre de l'environnement	9
Slovaquie	M. Joseph Zlocha Ministre de l'environnement	10
Slovénie	M. Pavel Gantar Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire	9
Soudan	M. Mohamed El Kadir Abdalla Directeur, Société générale de météorologie	11
Suède	Mme Anna Lindh Ministre de l'environnement	6
Suisse	Mme Ruth Dreifuss Conseillère fédérale, Chef du Département fédéral de l'intérieur	6
Swaziland	M. Mduduzi Magongo Secrétaire principal au tourisme, à l'environnement et aux communications	11
Thaïlande	M. Porntep Techapaibul Vice-Ministre de la science, de la technologie et de l'environnement	11

d/ Parlant également au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

e/ Parlant également au nom de l'Alliance des petits Etats insulaires.

Séance plénière

Togo	M. Komlavi Yao Ministre de l'environnement et des ressources forestières	9
Tunisie	M. Salah Hannachi Ambassadeur de Tunisie au Japon	10
Turkménistan	M. Ovezmurat G. Annaev Vice-Ministre, Chef de Turkmenglavhydromet	10
Tuvalu	Sir Toaripi Lauti Envoyé spécial du Premier Ministre pour les changements climatiques	8
Ukraine	M. Yuri Kostenko Ministre de la protection de l'environnement et de la sûreté nucléaire	8
Uruguay	M. Juan Gabito Zoboli Sous-Secrétaire, Ministère du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement	11
Vanuatu	M. Demis Lango Ministre de l'aviation civile	8
Venezuela	M. Erwin Arrieta Ministre de l'énergie et des mines	6
Viet Nam	M. Nguyen Duc Ngu Directeur général, Service d'hydrométéorologie, Président du Conseil de protection de l'environnement	11
Yémen	M. Mohsen Al-Hamdani Président du Conseil de protection de l'environnement	10
Zambie	M. William J. Harrington Ministre de l'environnement et des ressources naturelles	9
Zimbabwe	M. Simon Khaya Moyo Ministre des mines, de l'environnement et du tourisme	9

II. Etat observateur

Séance plénière

Turquie	Mme Imren Aykut Ministre de l'environnement	9
---------	--	---

III. Bureaux et programmes des Nations Unies

Organisation des Nations Unies	M. Maurice Strong Représentant du Secrétaire général	6
	M. Nitin Desai Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales	6
Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique	M. Rezaul Karim Chef de la Section de l'environnement, Division de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles	11
Programme des Nations Unies pour le développement	M. Anders Wijkman Administrateur assistant Directeur, Bureau de l'élaboration des politiques	10
Programme des Nations Unies pour l'environnement	Mme Elizabeth Dowdeswell Directrice exécutive	7
Programme alimentaire mondial	M. Tun Myat Directeur, Division des ressources et des relations extérieures	11
Convention sur la lutte contre la désertification	M. Hama Arba Diallo Secrétaire exécutif	10

IV. Institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	M. Gisbert Glaser Directeur du Bureau de coordination des programmes d'environnement	11
Commission océanographique intergouvernementale	M. Gunnar Kullenberg Secrétaire exécutif	11
Organisation de l'aviation civile internationale	M. John Crayston Coordonnateur, programmes des transports aériens et de l'environnement	11
Banque mondiale	M. Caio Koch-Weser Directeur général	7
Fonds pour l'environnement mondial	M. Mohamed T. El-Ashry Directeur général et Président	9
Organisation météorologique mondiale	M. G. O. P. Obasi Secrétaire général	7

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat	M. Robert Watson Président	9
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	M. Robert O. Williams Spécialiste du développement industriel (hors classe) Service de l'environnement et de l'énergie	11
Agence internationale de l'énergie atomique	M. Hans Holger Rogner Chef de la Section de la planification et des études économiques	11

V. Organisations intergouvernementales

Banque asiatique de développement	M. Kazi Jalal Chef du Bureau de l'environnement et du développement social	11
Banque européenne pour la reconstruction et le développement	M. William V. Kennedy Spécialiste de l'environnement (hors classe)	11
Agence internationale de l'énergie	M. Robert Priddle Directeur exécutif	9
Organisation des pays exportateurs de pétrole	M. Rilwanu Lukman Secrétaire général	10
Commission permanente du Pacifique Sud	M. Nicolas Roncagliolo Higuera Secrétaire général	11
Programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement	M. Gerald Miles Chef de la Division de la gestion de l'environnement et de la planification	11

VI. Organisations non gouvernementales

Climate Action Network, Asie du Sud-Est	M. Gurmit Singh Coordonnateur	9
Organisation mondiale des parlementaires pour la protection de l'environnement	M. Tom Spencer Président	9
Chambre de commerce internationale	M. Yoshifumi Tsuji Vice-Président Fédération japonaise des organisations économiques	10
Confédération internationale des syndicats libres	M. Stephen Pursey Chef du Département de politique économique et sociale	11
Conseil international pour les initiatives locales en matière d'environnement	M. Takehisa Matsubara Maire de la ville de Nagoya, Japon	6

Fédération internationale des syndicats de travailleurs de la chimie, de l'énergie, des mines et des industries diverses	M. Kenneth S. Zinn Coordonnateur régional pour l'Amérique du Nord	11
Mouvement international de la jeunesse et des étudiants pour les Nations Unies	M. Hirofumi Goto	10
Scientists for Global Responsibility <u>f/</u>	Mme Michele Valentine	11
The Business Council for Sustainable Energy	M. Michael Marvin Directeur exécutif	10
United States Climate Action Network	Mme Jennifer Morgan Coordonnatrice	10
Conseil mondial des entreprises pour le développement durable	M. Egil Myklebust Président et Directeur général de Norsk Hydro, Norvège	9
Conseil oecuménique des Eglises	M. David Hallman Coordonnateur du programme relatif aux changements climatiques	11

f/ Parlant au nom de "The Climate Train".

Annexe II

Liste des organisations intergouvernementales et non gouvernementales ayant participé à la troisième session de la Conférence des Parties

I. Organisations intergouvernementales

1. Agence de coopération culturelle et technique
2. Banque asiatique de développement
3. Secrétariat de la Communauté des Caraïbes
4. Commission centraméricaine de l'environnement et du développement
5. Commission for Environmental Cooperation
6. Banque européenne pour la reconstruction et le développement
7. Conférence européenne des Ministres des transports
8. Agence internationale de l'énergie
9. Institut international du froid
10. Organisation internationale des bois tropicaux
11. Organisation de coopération et de développement économiques
12. Organisation des pays exportateurs de pétrole
13. Commission permanente du Pacifique Sud
14. Convention de Ramsar relative aux zones humides
15. Programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement

II. Organisations non gouvernementales a/

1. A SEED Europe - Action for Solidarity, Equality, Environment and Development
2. A SEED Europe - Action for Solidarity, Equality, Environment and Development*
3. Centre africain pour la science et la technique
4. AIESEC Hitotsubashi Local Committee*
5. Alliance for Responsible Atmospheric Policy
6. Alliance for Responsible Environmental Alternatives
7. Alliance internationale de tourisme
8. American Federation of Labor and Congress of Industrial Organizations
9. American Portland Cement Alliance
10. American Society of International Law
11. Architectural Institute of Japan*
12. Association française du froid/Alliance froid, climatisation, environnement
13. Association of International Research Initiatives for Environmental Studies*
14. Association Tunisie Méditerranée pour le développement durable
15. Atmosphere Action Network in East Asia
16. Australian Aluminium Council
17. Australian Coal Association

a/ Les organisations non gouvernementales dont le nom est suivi d'un astérisque n'ont été admises qu'à la troisième session de la Conférence des Parties. Au cas où elles souhaiteraient continuer de participer aux travaux menés dans le cadre de la Convention, elles pourront faire une nouvelle demande d'admission.

18. Berne Declaration
19. Birdlife International
20. Business Council of Australia
21. Association canadienne de l'électricité
22. Programme canadien des changements à l'échelle du globe
23. Association canadienne des constructeurs d'automobiles
24. CEDARENA (Environmental and Natural Resources Law Centre)
25. Center for Clean Air Policy
26. Center for International and European Environmental Research (ecologic)
27. Center for International Climate and Environmental Research
28. Center for International Environmental Law
29. Center for Sustainable Development in the Americas
30. Institut central de recherche de l'industrie électrique
31. Centre for Applied Studies in International Negotiations
32. Centre for Business and the Environment
33. Church of the Brethren
34. Citizens Alliance for Saving the Atmosphere and Earth
35. Citizens Environmental Foundation*
36. Citizens' Coalition for Economic Justice
37. Citizens' Nuclear Information Center*
38. Clean Energy and Environment Shimada*
39. Climate Action Network - Africa
40. Climate Action Network - Europe
41. Climate Action Network - Latin America
42. Climate Action Network - United Kingdom
43. Climate Action Network - South Asia
44. Climate Action Network - Southeast Asia
45. Climate Institute
46. Columbia Earth Institute/Columbia University
47. Competitive Enterprise Institute
48. Confederación Sindical de Comisiones Obreras
49. Construction, Forestry, Mining and Energy Union
50. Development Alternatives
51. E & Co (An Energy Investment Service)
52. Earth Action
53. Conseil de la Terre
54. Earth Science and Technology Organization*
55. Ecosystem Conservation Society*
56. Edison Electric Institute
57. Energie 21
58. Environmental Defense Fund
59. Environmental Information Center*
60. Forum atomique européen
61. European Business Council for a Sustainable Energy Future
62. Bureau européen de l'environnement
63. Association européenne des fabricants de matériaux isolants
64. Table ronde des industriels européens
65. European Science and Environmental Forum
66. European Wind Energy Association
67. Federal Association of the German Industry
68. Forests Absorbing Carbondioxide Emission

69. Fondation pour le droit international de l'environnement et le développement
70. Franciscain international
71. Université libre de Berlin
72. Amis de la Terre - Japon*
73. Amis de la Terre international
74. German Advisory Council on Global Change
75. German NGO-Forum on Environment & Development
76. Germanwatch
77. Global Climate Coalition
78. Global Commons Institute
79. Global Dynamics Institute
80. Global Environment Centre Foundation*
81. Global Environment Forum-Kansai
82. Global Environmental Action*
83. Global Guardian Trust*
84. Global Industrial and Social Progress Research Institute
85. Organisation mondiale des parlementaires pour la protection de l'environnement
86. Global Network Class "Gakkos"*
87. Globe Japan*
88. Green Cross Japan*
89. Green Earth Organization
90. Green Fingers Society for Environment Protection
91. Green Korea United
92. Greenpeace International
93. GRIP Québec - Université de Montréal
94. Industrial Technology Research Institute
95. Industrial Union Department (IUD), AFL-CIO
96. Information Agency of the German Power Plants
97. Institut de recherche sur l'environnement
98. Insurance Industry Initiative for the Environment, en association avec le PNUE
99. Académie internationale pour l'environnement
100. International Center for Environmental Technology Transfer*
101. Chambre de commerce internationale
102. International Climate Change Partnership
103. Confédération internationale des syndicats libres
104. Conseil international pour les initiatives locales en matière d'environnement
105. Conseil international du droit de l'environnement
106. Conseil international des unions scientifiques
107. International Education Resource and Innovation Centre*
108. Fédération internationale des syndicats de travailleurs de la chimie, de l'énergie, des mines et des industries diverses
109. Fédération internationale des industries consommatrices d'énergie
110. Union internationale de l'industrie du gaz
111. International Institute for Energy Conservation
112. International Lake Environment Committee Foundation*
113. Réseau international pour la protection de l'environnement
114. International NGO Forum for Ozone Layer Protection and Against Global Warming*

115. Organisation internationale de normalisation
116. Organisation internationale des constructeurs d'automobiles
117. Association internationale de l'industrie pétrolière pour la sauvegarde de l'environnement
118. International Society of Doctors for the Environment
119. International Society on Optics Within Life Sciences
120. International Solar Car Federation
121. Union internationale des producteurs et distributeurs d'énergie électrique
122. Union internationale des transports publics
123. Groupe de liaison pour l'Année internationale de la femme*
124. Mouvement international de la jeunesse et des étudiants pour les Nations Unies
125. Interstate Natural Gas Association of America
126. IWMC World Conservation Trust
127. Japan Association of Environment Assessment*
128. Japan Atomic Industrial Forum Inc*
129. Japan Automobile Federation*
130. Japan Bicycle Promotion Institute*
131. Japan Center of International and Comparative Environmental Law*
132. Japan Environment Association*
133. Japan Environment Corporation*
134. Japan Environmental Technology Association*
135. Japan Federation of Bar Associations
136. Japan Federation of Economic Organizations (Keidanren)
137. Japan Flon Gas Association
138. Japan Industrial Conference for Ozone Layer Protection
139. Japan International Forestry Promotion and Cooperation Center*
140. Japan Save the Ozone Network Gunma*
141. JICHIRO (All Japan Prefectural and Municipal Workers Union)*
142. Kiko Forum '97*
143. Kitakyushu International Techno-Cooperative Association*
144. Korea Institute of Science & Technology Europe
145. Kyoto Junior Chamber Inc*
146. Kyoto University*
147. Lancaster University
148. Loss Prevention Council
149. Midwest Research Institute/National Renewable Energy Laboratory
150. National Association of Regulatory Utility Commissioners
151. National Association of State Fire Marshals
152. National Mining Association
153. National Wildlife Federation
154. Natural Resource Users' Group
155. Natural Resources Defense Council
156. Nature Conservation Society of Japan*
157. Netherlands Economic Institute
158. New Energy and Industrial Technology Development Organization
159. Nippon International Cooperation for Community Development*
160. Nord-Sud-Forum e.V./Global Cooperation Council
161. Northwest Pacific Area Environmental Cooperation Center*
162. Nuclear Energy Institute
163. OISCA-International, Tokyo

164. Öko-Institut (Institute for Applied Ecology)
165. Overseas Evaluation Cooperation Centre*
166. Ozone Action
167. Peoples' Forum 2001, Japan
168. Potsdam Institute for Climate Impact Research
169. Institut de recherche technique ferroviaire*
170. RainForest ReGeneration Institute
171. Real Link Kyoto
172. Redefining Progress
173. Research Centre on Global Warming of the Japan Development Bank*
174. Research Institute of Innovative Technology for the Earth*
175. Réseau Action Climat France
176. Resources for the Future
177. SAEI (SFC Alternative Energy Innovators)*
178. Saitama Forum for Environmental Education*
179. Save the Earth! Action 97*
180. Scientists for Global Responsibility
181. Sierra Club of Canada
182. Society of Electric Vehicle*
183. Solar Electric Light Fund
184. Solar Net*
185. SOROPTIMIST International of the Americas Inc., of the Higashi Region*
186. Southern Research Institute
187. Sovereignty International
188. Institut de Stockholm pour l'environnement
189. Tata Energy Research Institute
190. Tellus Institute
191. Thailand Environment Institute
192. The Aozora Foundation*
193. The Business Council for Sustainable Energy
194. The Business Roundtable
195. The Climate Council
196. The David Suzuki Foundation
197. The Energy Conservation Center, Tokyo
198. The European Association for the Promotion of Cogeneration
199. Fédération des compagnies d'électricité
200. The Forum of Local Government Representatives for Contemplation on the Environment and Industry*
201. The Fridtjof Nansen Institute
202. The Global Environmental Forum*
203. The Institute for Global Environmental Strategies*
204. The Institute of Energy Economics*
205. The Japan Economic Research Institute*
206. The Japan Electrical Manufacturers' Association
207. The Japan Environmental Education Forum*
208. The Japan Gas Association*
209. The Japan Network for Earth Environment and Prevention Pollution*
210. The Japan Scientist Association*
211. The Korea Chamber of Commerce and Industry
212. The Local Grassroots Network of Citizens*
213. The Nature Conservancy
214. The Netherlands Energy Research Foundation

215. The Pacific Rim Consortium for Energy Combustion and the Environment
216. The Pollution Related Health Damage Compensation and Prevention Association*
217. The Rockefeller Foundation
218. The Royal Institute of International Affairs
219. The Solar Century
220. Institut fédéral suisse de science et de technologie de l'environnement/Groupe de l'écologie humaine
221. The Uranium Institute
222. The Woods Hole Research Center
223. Union of Concerned Scientists
224. Union of Industrial and Employers' Confederations of Europe
225. United Methodist Church/General Board of Church and Society
226. United Mine Workers of America
227. United Nations Environment Development - UK Committee
228. United Nations Student Association of Japan*
229. Universität de Kassel
230. Universität d'Oslo
231. Université d'Utrecht - Faculté de chimie
232. US Climate Action Network
233. Verification Technology Information Centre
234. Wild Bird Society of Japan*
235. Conseil mondial des entreprises pour le développement durable
236. World Coal Institute
237. Conférence mondiale des religions pour la paix
238. Conseil oecuménique des Eglises
239. Conseil mondial de l'énergie
240. Institut des ressources mondiales
241. World Watch Institute
242. Institut du climat, de l'environnement et de l'énergie de Wuppertal
243. Fonds mondial pour la nature (WWF-International)

Annexe III

**Liste des documents dont la Conférence des Parties était saisie
à sa troisième session**

FCCC/CP/1996/2	Adoption du règlement intérieur
FCCC/CP/1997/1 et Add.1 et 2	Ordre du jour provisoire annoté et suggestions concernant l'organisation des travaux
FCCC/CP/1997/2 et Add.1	Adoption d'un protocole ou d'un autre instrument juridique : Conclusion des travaux découlant du Mandat de Berlin. Texte de négociation révisé
FCCC/CP/1997/3	Mécanisme financier. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties à sa troisième session
FCCC/CP/1997/4	Admission d'organisations en qualité d'observateurs : organisations intergouvernementales et non gouvernementales
FCCC/CP/1997/5	Adoption du règlement intérieur. Note de M. Chen Chimutengwende (Zimbabwe), Président de la Conférence des Parties à sa deuxième session, sur les consultations informelles qu'il a tenues au sujet du projet de règlement intérieur
FCCC/CP/1997/6	Pouvoirs des représentants des Parties à la troisième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques : Rapport du Bureau
FCCC/CP/1997/INF.1	Administrative and financial matters: Programme budget of the Convention for the biennium 1998-1999. Detailed subprogramme activities and resource requirements
FCCC/CP/1997/INF.2	Status of ratification of the United Nations Framework Convention on Climate Change
FCCC/CP/1997/INF.3	Secretariat activities relating to technical and financial support to Parties
FCCC/CP/1997/INF.4	Report on the status of contributions to the core budget for the biennium 1996-1997
FCCC/CP/1997/INF.5	Liste des participants (anglais seulement)
FCCC/CP/1997/MISC.2	Liste provisoire des participants (anglais seulement)
FCCC/CP/1997/MISC.3	Review of information and possible decisions under Article 4.2(f): submission by Turkey
FCCC/CP/1997/CRP.5	Report of the round table on transfer of technology and know-how

FCCC/CP/1997/L.1	Réunion de haut niveau organisée à l'intention des ministres et des autres chefs de délégation. Projet de liste de points de l'ordre du jour proposé par le Groupe des 77 et la Chine
FCCC/CP/1997/L.2	Date et lieu de la quatrième session de la Conférence des Parties. Projet de décision présenté par le Président
FCCC/CP/1997/L.3 et Add.1	Examen des informations communiquées et des décisions qui pourraient être prises au titre de l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention. Projet de décision présenté par M. Luis Herrera Marcano (Venezuela), Vice-Président de la Conférence
FCCC/CP/1997/L.4	Projet de rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa troisième session
FCCC/CP/1997/L.5	Questions méthodologiques liées à l'adoption d'un protocole ou d'un autre instrument juridique. Projet de décision présenté par le Comité plénier
FCCC/CP/1997/L.6	Remerciements au Gouvernement et au peuple japonais. Projet de résolution présenté par le Bhoutan
FCCC/CP/1997/L.7	Adoption du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Projet de décision présenté par le Comité plénier
FCCC/CP/1997/L.7/Add.1	Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
FCCC/CP/1997/L.8	Budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999. Projet de décision soumis par le Président du SBI
FCCC/CP/1997/L.9	Application du paragraphe 8 de l'article 4 de la Convention. Projet de décision présenté par le Comité plénier
FCCC/SB/1997/1	Rapport d'activité provisoire sur la technologie et le transfert de technologies
FCCC/SB/1997/3	Mise au point et transfert de technologies : Rapport intérimaire
FCCC/SB/1997/4	Development and transfer of technologies: Update to progress report
FCCC/SBSTA/1996/20	Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les travaux de sa quatrième session, Genève, 16-18 décembre 1996
FCCC/SBSTA/1997/4	Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les travaux de sa cinquième session, Bonn, 25-28 février 1997

FCCC/SBSTA/1997/6	Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les travaux de sa sixième session, Bonn, 28 juillet - 5 août 1997
FCCC/SBSTA/1997/10	Mise au point et transfert de technologies : Rapport intérimaire
FCCC/SBSTA/1997/12 et Corr.1 et 2 et Add.1	Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote. Rapport de synthèse sur les activités exécutées conjointement
FCCC/SBSTA/1997/14	Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les travaux de sa septième session, Bonn, 20-28 octobre 1997
FCCC/SBSTA/1997/INF.3	Activities implemented jointly under the pilot phase. Contact and activity information
FCCC/SBI/1996/14	Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre sur les travaux de sa quatrième session, Genève, 10 et 11 décembre 1996
FCCC/SBI/1997/6	Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre sur les travaux de sa cinquième session, Bonn, 25 février - 7 mars 1997
FCCC/SBI/1997/10	Projet de budget-programme de la Convention pour l'exercice biennal 1998-1999
FCCC/SBI/1997/12	Volume de la documentation
FCCC/SBI/1997/15	Amendements à la Convention ou à ses annexes
FCCC/SBI/1997/16	Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre sur les travaux de sa sixième session, Bonn, 28 juillet - 5 août 1997
FCCC/SBI/1997/18	Résultats financiers ayant trait à l'application de la Convention : Contributions et dépenses en 1996 et 1997, et prévisions pour l'exercice biennal 1996-1997
FCCC/SBI/1997/21	Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre sur les travaux de sa septième session, Bonn, 20-29 octobre 1997
FCCC/AGBM/1996/8	Rapport du Groupe spécial du Mandat de Berlin sur les travaux de sa quatrième session, Genève, 11-16 juillet 1996
FCCC/AGBM/1996/11	Rapport du Groupe spécial du Mandat de Berlin sur les travaux de sa cinquième session, Genève, 9-12 décembre 1996
FCCC/AGBM/1997/3 et Add.1 et Corr.1	Rapport du Groupe spécial du Mandat de Berlin sur les travaux de sa sixième session, Bonn, 3-7 mars 1997

FCCC/AGBM/1997/5	Rapport du Groupe spécial du Mandat de Berlin sur les travaux de sa septième session, Bonn, 31 juillet - 7 août 1997
FCCC/AGBM/1997/8	Rapport du Groupe spécial du Mandat de Berlin sur les travaux de la première partie de sa huitième session, Bonn, 22-31 octobre 1997
FCCC/AGBM/1997/8/Add.1	Rapport du Groupe spécial du Mandat de Berlin sur les travaux de la deuxième partie de sa huitième session, Kyoto, 30 novembre 1997
FCCC/AG13/1996/4	Rapport du Groupe spécial sur l'article 13 sur les travaux de sa troisième session, Genève, 16-18 décembre 1996
FCCC/AG13/1997/2	Rapport du Groupe spécial sur l'article 13 sur les travaux de sa quatrième session, Bonn, 25-28 février 1997
FCCC/AG13/1997/4	Rapport du Groupe spécial sur l'article 13 sur les travaux de sa cinquième session, Bonn, 28-30 juillet 1997
